

# LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 89

LE MARDI 24 AVRIL 2007

88c + TAXES = 1\$

## Dégel rapide des droits de scolarité

### Québec impose une première hausse de 50 \$ pour septembre

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le gouvernement Charest procédera sans attendre au dégel des droits de scolarité. Dès septembre, les universités québécoises hausseront les droits de 50 \$ pour la session d'automne,

comme l'a promis le Parti libéral du Québec durant la campagne électorale. Cette première hausse sera suivie par des augmentations de 50 \$ à chacun des semestres pour les cinq prochaines années.

C'est ce qu'a confirmé, hier, le cabinet de la ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sports, Michelle Courchesne.

La ministre fera rapidement la recommandation du dégel des droits de scolarité universitaire au Conseil des ministres et au Conseil du trésor, a précisé, hier, son attachée de presse, Valérie Grenier.

Le gouvernement a la main haute pour fixer les droits de scolarité qui font l'objet d'un gel depuis

1994. Point besoin d'un projet de loi qui aurait entraîné un débat et un vote à l'Assemblée nationale, ni même d'un décret gouvernemental. La simple modification par le gouvernement des règles budgétaires

VOIR PAGE A 8: DÉGEL

## Mort du fossoyeur de l'URSS

Adulé puis honni, Boris Eltsine s'éteint à 76 ans

CLAUDE LÉVESQUE

Boris Eltsine, l'homme qui a signé l'arrêt de mort de l'Union soviétique en 1991 et qui a laissé en héritage une Russie affaiblie et appauvrie lorsqu'il en a quitté la présidence fin 1999, s'est éteint hier à Moscou à l'âge de 76 ans.

En Occident, on retient à la fois l'image du «démocrate» Boris Eltsine juché sur un char d'assaut, haranguant la foule et les militaires pendant le putsch avorté de 1991, et celle de l'homme d'État malade au comportement erratique. Les hommages officiels rendus hier dans les grandes capitales soulignent évidemment le courage du défunt et le rôle historique qu'il a joué.

Boris Eltsine, dont les funérailles auront lieu mercredi, est mort des suites d'une insuffisance cardiaque. Il avait déjà subi un quintuple pontage coronarien en 1996, alors qu'il était en poste.

L'ancien président russe est né dans une famille de paysans pauvres près de Sverdlosk (Ekartarinebourg), dans l'Oural, aux confins de la Sibérie. Il doit sans doute à ces origines modestes son style populiste, qui a contribué à sa popularité pendant la première partie de sa carrière politique.

VOIR PAGE A 8: ELTSINE

Autres textes en page A 5



Boris Eltsine célébrant le 73<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution d'Octobre, à Moscou, en 1990. Il devait, quelques mois plus tard, être l'un des principaux artisans de l'effondrement de l'Union soviétique.

AGENCE FRANCE-PRESSE

## L'opposition s'insurge contre l'envoi d'Afghans à la torture

Harper reconnaît le sérieux des allégations

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les trois partis d'opposition à Ottawa ont exhorté le gouvernement à cesser immédiatement le transfert de prisonniers aux autorités afghanes devant des preuves de plus en plus solides que ceux-ci font l'objet de torture. Le premier ministre Stephen Harper s'y refuse, assurant que la situation sera bien contrôlée.

L'histoire a éclaté au grand jour hier après qu'un quotidien torontois eut publié un long reportage de son correspondant en Afghanistan rapportant les témoignages de 30 hommes ayant été arrêtés par les troupes canadiennes puis remis aux autorités locales. Tous prétendent avoir été torturés dans des lieux morbides aux murs tachés de sang humain.

«Avant que le premier ministre ne salue ceux qui osent poser des questions à propos de notre mission en Afghanistan, pourrait-il répondre à la question que plusieurs Canadiens se posent, à savoir si les détenus sont torturés», a lancé le chef libéral, Stéphane Dion, à la Chambre des communes. Le leader adjoint, Michael Ignatieff, a ajouté que «l'honneur du Canada est en jeu».

Plus tôt dans la journée, M. Dion avait laissé entendre que le Canada devrait peut-être ramener les prisonniers en terre canadienne et les incarcérer ici. «Nous devrions trouver une autre solution: nous pourrions les amener au Canada, nous pourrions les garder sous notre contrôle en Afghanistan», avait-il dit, reconnaissant quelques instants plus tard que ce n'était peut-être pas réaliste.

Le premier ministre n'a donc pas laissé passer cette occasion de s'attaquer au jugement de son adversaire.

VOIR PAGE A 8: TORTURE



DOSSIER ÉTATS-UNIS

## Les régions se battent pour leur survie

À lire en page B1



INDEX

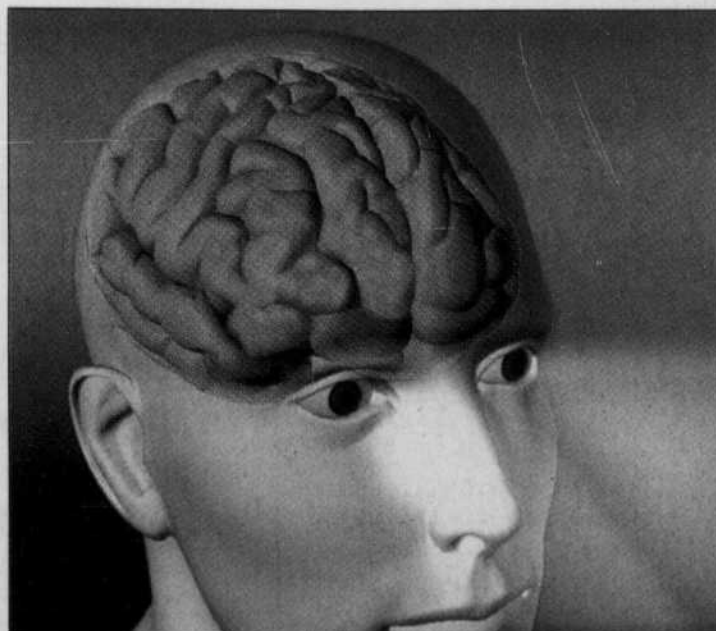
- Annonces..... B 4
- Avis publics... B 4
- Décès..... B 4
- Météo..... B 5
- Mots croisés... B 4
- Sudoku..... B 6
- Télévision..... B 7



## Donner son cerveau pour faire avancer la science

La Banque de cerveaux du Québec manque cruellement de tissus à étudier

Que ce soit pour un foie, un rein ou un cœur, le nombre de transplantations a littéralement explosé l'an dernier selon Québec-Transplant. Mais si les Québécois sont de plus en plus enclins à donner la vie en héritage, ils le sont beaucoup moins quand il s'agit de faire un don à la science, encore moins quand il s'agit de donner leur cerveau, ce mystérieux siège de l'âme qui cache encore tant de secrets.



AGENCE FRANCE-PRESSE

La Banque de cerveaux du Québec a besoin de cerveaux sains, mais aussi de tissus cérébraux malades afin que les scientifiques puissent mener à bien leurs recherches.

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Alors que Québec-Transplant recensait hier le prélèvement d'un taux record de 502 organes en 2006, la très discrète Banque de cerveaux du Québec, elle, restait une fois de plus confinée à une soixantaine de dons. Aux yeux des chercheurs en neurosciences et en santé mentale, ce chiffre à toutes les allures d'un rendez-vous manqué, à un point tel que la Banque est sortie de sa réserve habituelle hier pour conscientiser le public à l'importance du don de cerveaux, spécialement de dons de cerveaux sains, dont elle a un «urgent besoin» pour faire avancer la recherche.

Intuitivement, les médecins et les chercheurs savent que la réponse à la plupart de leurs interrogations se trouve à même le cerveau de leurs patients qui souffrent de maladies

VOIR PAGE A 8: CERVEAUX

## Lock-out au Journal de Québec: un journal parallèle?

À lire en page A 2

Dr Gilles Julien

Dr Gilles Julien

Vivre avec

un enfant qui dérange

Le père de la pédiatrie sociale

176 pages • 18,95 \$



## ACTUALITÉS



## La piqure



Michel David

I n'est pas si courant qu'un homme politique généralement tenu pour un mécréant se transforme en une sorte de héros sans peur et sans reproche.

Dans les annales politiques québécoises, Daniel Johnson père est sans doute celui qui a le mieux réussi cette métamorphose. Il lui a fallu des années pour se débarrasser du boulet du «scandale du gaz naturel», que les libéraux s'étaient empressés d'attacher au pied de l'Union nationale, en 1960, en la commission d'enquête présidée par le juge Élie Salvas.

Durant le fameux débat télévisé de 1962, Jean Lesage l'avait désarçonné en l'accusant d'avoir acheté des actions de la Corporation du gaz naturel du Québec, comme l'avaient fait avec profit une cinquantaine de ministres, députés, hauts fonctionnaires et autres dignitaires du régime Duplessis.

Celui dont le caricaturiste Normand Hudson avait fait un cow-boy minable surnommé *Danny Boy* est pourtant devenu un des premiers ministres les plus estimés, dont le décès a plongé le Québec tout entier dans l'affliction.

Toutes proportions gardées, Thomas Mulcair appartient à la même catégorie. Bien sûr, il n'avait pas la même notoriété que M. Johnson. Avant sa spectaculaire expulsion du cabinet, au printemps 2006, les Québécois se préoccupaient assez peu de cet anglophone que Jean Charest avait nommé à l'Environnement.

Ceux qui avaient suivi sa carrière depuis son arrivée à l'Assemblée nationale, en 1994, savaient cependant qu'il était un politicien sans scrupule et sans pitié pour ses adversaires.

Invité à témoigner devant la Cour d'appel, en sa qualité d'ancien président de l'Office des professions, il n'avait pas impressionné le juge, qui avait qualifié son témoignage de «*feuille d'argumentation, d'attestation par oui-dire et de procès d'intention*».

Cela illustre assez bien la façon dont M. Mulcair fonctionnait dans l'opposition. Il était toutefois d'une redoutable efficacité. Les ministres péquistes avaient le frisson en le voyant se lever à l'Assemblée nationale durant la période de questions. L'aimable sourire qu'il promène sur tous les plateaux de télévision depuis une semaine contraste vivement avec la férocité dont il est capable.

Quand M. Charest a décidé de le mettre à la porte, la population a préféré croire la version des faits donnée par M. Mulcair, qui soutenait s'être opposé à la vente du mont Orford. La rancœur accumulée contre le gouvernement était telle qu'il faisait bon de voir enfin quelqu'un qui semblait avoir des principes.

Déjà, son altercation avec Stéphane Dion avait beaucoup fait augmenter sa cote. Qu'un souverainiste dénonce le mépris du père de la Loi sur clarté n'aurait impressionné personne, mais un fédéraliste aussi inconditionnel

que M. Mulcair était d'autant plus crédible.

On a rapidement oublié tout ce que l'on avait pu lui reprocher depuis son arrivée à l'Environnement. Pour apaiser la colère suscitée par le projet de centrale thermique du Suroît, on s'était empressé de sacrifier ce pauvre Sam Hamad, mais c'est M. Mulcair qui avait parrainé le projet au conseil des ministres.

De son propre aveu, il a encore la piqure de la politique, mais, contrairement à son ami Pierre Paradis, la perspective de passer un autre mandat sur les banquettes arrière lui était sans doute insupportable.

Il est vrai qu'au moment où il avait décidé de ne pas se représenter dans sa circonscription de Chomedey, où il était indélogeable, rien ne laissait présager que les libéraux perdraient leur majorité à l'Assemblée nationale. S'il avait su, peut-être aurait-il été plus patient.

Certains rumeurs lui prôtaient l'intention de briguer la succession de Jean Charest. S'il a une haute opinion de ses capacités, M. Mulcair est cependant un homme réaliste. Un sondage Crop réalisé en juin 2005 indiquait que les Québécois étaient favorables à ce qu'une femme (88%), un Noir (81%) ou un homosexuel (76%) devienne premier ministre du Québec.

En revanche, 40% disaient s'opposer à ce qu'un anglophone le devienne. M. Mulcair a beau être un arrière-arrière-petit-fils d'Honoré Mercier, il demeure d'abord et avant tout un anglophone aux yeux des francophones.

Sans mettre en doute sa vieille amitié avec Jack Layton, le rôle du précheur dans le désert ne lui convient pas du tout. Il est certainement le premier à mesurer la difficulté d'être élu sous les couleurs du NPD, même dans son fief de Laval.

M. Mulcair n'a cependant pas l'embarras du choix. Après s'être refait une virginité politique en se faisant le champion de la protection de l'environnement, il ne pouvait pas rejoindre décemment les rangs du Parti conservateur. Il y a tout de même des limites au cynisme.

De son propre aveu, il aurait été incapable de travailler avec Stéphane Dion. Assez ironiquement, les deux hommes ont subi une métamorphose assez semblable. La Loi sur la clarté avait fait de M. Dion un véritable paria au Québec, au point d'amener Paul Martin à l'exclusion de son cabinet, et seul un virage vert lui a permis de ressusciter.

C'est pourtant le PLC qui permettrait le mieux à M. Mulcair de concilier ses ambitions et ses principes. D'ailleurs, ce pourrait très bien n'être qu'une question de temps. Le jour sans doute prochain où les libéraux décideront de corriger l'erreur qu'ils ont commise en choisissant M. Dion pour chef, rien n'empêchera M. Mulcair de redécouvrir ses racines.

À l'impossible nul n'est tenu. Après un vain, mais loyal effort pour faire décoller le NPD au Québec, personne ne lui en voudra de vouloir contribuer plus concrètement à la cause qui lui est devenue si chère. En attendant, son stage au NPD lui permet de s'assurer que l'on ne l'oubliera pas.

mdavid@ledevoir.com

## Obésité

## Les enfants sont trop exposés à la publicité, estiment les Québécois

FABIEN DEGLISE

Les enfants du Québec devraient être davantage protégés du monde de la publicité et de la persuasion. C'est du moins ce qu'estime 60% de la population qui rêve d'un renforcement des dispositions de Loi sur la protection du consommateur (LPC) en matière de publicité, indique un sondage SOM réalisé pour le compte de la Coalition Poids, un groupe de pression qui souhaite l'adoption de politiques publiques cohérentes afin de lutter contre l'épidémie d'obésité.

La loi actuelle interdit aux entreprises de faire de la publicité visant directement les enfants de moins de 13 ans, à la télévision ou ailleurs. Or, la mesure ne semble pas efficace puisque trois quarts des per-

sons enfants sont exposés trop souvent à des messages construits spécialement pour eux, révèle le coup de sonde lancé dans un bassin de 1000 répondants entre le 11 et le 19 avril dernier. Sa marge d'erreur est de 4,2%, 19 fois sur 20.

Dans ce contexte, 90% des Québécois jugent nécessaire «de contrôler ce type de publicité» avec une application «plus sévère», estime 74% d'entre eux, des dispositions de la LPC concernant la publicité faite aux enfants. Ce score fait dire à la Coalition qu'«il existe un consensus social au Québec» sur cette question. Consensus qui appelle désormais à l'action, selon sa porte-parole Martine Painchaud.

Par ailleurs, 7% des répondants souhaitent que la loi soit appliquée de manière «moins sévère».

Le Devoir

## Baird déçoit les industriels québécois

Les entreprises d'ici ne pourront faire l'achat de crédits d'émissions que dans des pays en voie de développement

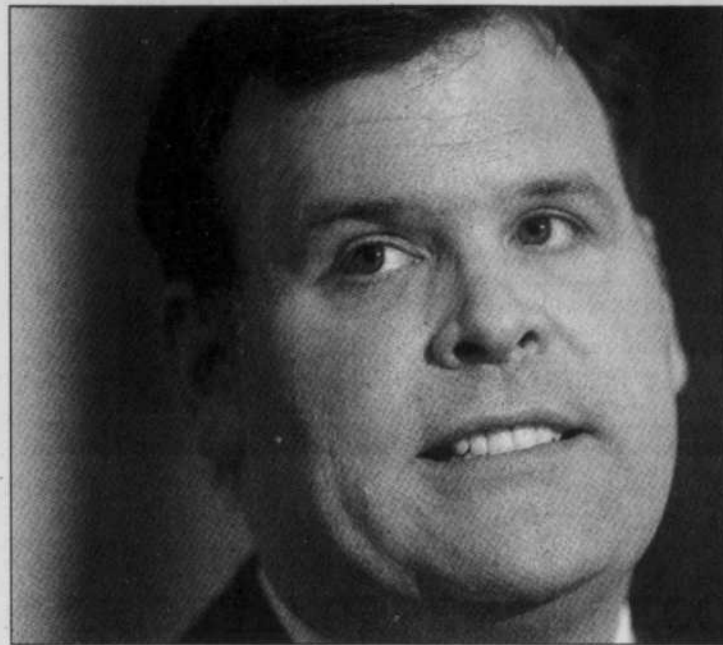
LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le ministre fédéral de l'Environnement, John Baird, a déçu les industriels québécois réunis hier à Montréal dans l'organisme Réseau Environnement en se contentant d'annoncer que le prochain plan de lutte contre les changements climatiques permettra aux entreprises d'ici d'atteindre leurs objectifs de réductions de gaz à effet de serre par l'achat de crédits d'émissions dans des pays en voie de développement.

Par contre, contrairement au souhait du Groupe interprovincial et industriel sur les réductions de GES (Industry-Provincial Offset Group ou IPOG), dont *Le Devoir* dévoilait les conclusions la semaine dernière, Ottawa ne semble pas encore accepter que les industriels puissent avoir accès aux bourses européennes ou asiatiques du carbone, les seules où ils pourront vendre leurs crédits excédentaires le cas échéant.

Le protocole de Kyoto prévoit deux mécanismes permettant d'acquiescer à l'étranger des crédits d'émissions. Les 35 pays de l'Annexe B du protocole, dont le Canada fait partie, sont les seuls sur les 146 adhérents au traité qui sont obligés de réaliser des réductions entre 2008 et 2012. S'ils veulent acheter ou se vendre des crédits entre eux, ils le font par le mécanisme de l'*Application conjointe* (AC). S'ils veulent réaliser des réductions dans des pays en développement non mentionnés à l'Annexe B, ils le font par le *Mécanisme de développement propre* (MDP).

Or, la seule ouverture du ministre Baird annoncée hier permettra aux entreprises d'ici, obligées de réduire leurs émissions,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre fédéral de l'Environnement, John Baird, a ouvert la porte hier au Mécanisme de développement propre. L'ouverture des conservateurs n'a pas impressionné la communauté des affaires.

de financer des projets de réductions par l'entremise du MDP dans des pays en développement. Ce mécanisme onusien n'est plus du «*hot air*», comme le premier ministre Harper le disait de tous les mécanismes d'échanges de crédits durant la dernière élection.

Certes, a dit le ministre Baird, le gouvernement canadien n'entend pas utiliser les fonds publics pour financer des achats de crédits dans les pays en développement par le MDP, pas même les fonds de l'ACDI qui feraient ainsi double emploi. Mais le mécanisme serait bon pour le secteur privé.

«*Voilà un outil passionnant en vertu du protocole, qui a le potentiel de lutter contre les changements*

*climatiques et d'aider à mieux nourrir les habitants des pays en développement partout dans le monde. À mon avis, ce mécanisme présente d'excellente possibilité et il fera partie de notre stratégie pour combattre les changements climatiques*», a déclaré John Baird.

Mais le MDP ne permet pas aux entreprises d'ici de vendre l'excédent de crédits qu'elles pourraient réaliser et financer ainsi la modernisation de leur production. Le ministre Baird entretient toujours des réticences à l'endroit des bourses européennes et des valeurs qu'on peut y négocier.

«*Notre gouvernement, a-t-il dit, a toujours hésité à utiliser l'argent des contribuables pour acheter des cré-*

*aits à l'étranger, particulièrement ceux de qualité suspecte qui proviennent de pays comme l'Ukraine où il n'y a que peu ou pas de vérification de la valeur des réductions de GES en cause.*»

L'ouverture des Conservateurs à l'endroit du MDP n'a pas impressionné la communauté des affaires à ce dîner très court, où les représentants des entreprises n'ont pu ni donner leur opinion au ministre, ni le questionner.

Pour Bernard Bigras, du Bloc québécois, l'ouverture des Conservateurs à l'endroit du MDP est d'autant plus «*suspecte qu'ils sont de mauvais payeurs*», n'ayant pas acquiescé aux dernières nouvelles la contribution canadienne à ce mécanisme onusien. De plus, a-t-il dit, «*La communauté des affaires du Québec a été particulièrement déçue de ne pas entendre parler de réductions en chiffres absolus et d'accès généralisé aux marchés étrangers.*»

Pour Thomas Mulcair, ancien ministre québécois de l'Environnement et futur candidat du NPD, le ministre Baird «*a déçu beaucoup de monde*» en n'annonçant aucune réduction en chiffres absolus des émissions canadiennes et en tentant de mystifier le grand public en lui faisant croire qu'il respecte le protocole de Kyoto tout en violant ses principales règles.

Du côté de Greenpeace, dont les militants attendaient le ministre Baird devant l'hôtel International, on propose aux sénateurs qui étudient le projet C-288 sur l'application de Kyoto d'inviter l'ancien président de la Banque Mondiale, sir Nicolas Stern, à venir témoigner sur les coûts d'application et de non-application du protocole international.

Le Devoir

## Mont Orford: l'ADQ veut un moratoire

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le dossier du mont Orford pourrait être un des premiers tests pour le gouvernement minoritaire de Jean Charest. En effet, l'Action démocratique (ADQ) a fait savoir hier qu'elle réclamerait que le gouvernement suspende le processus d'appel d'offres visant à privatiser une partie du parc national. Autrement dit, il faudrait «*surseoir à l'ouverture des enveloppes de soumission*», prévu pour le 15 mai à 15 h.

«*Pour nous, c'est une victoire, mais pas celle qu'on espérait*», a commenté le porte-parole de SOS Parc Orford, Claude Dallaire, hier soir. Lors d'une conférence de presse à Québec, hier matin, le groupe a réclamé des partis d'opposition qu'ils déposent une motion réclamant du gouvernement qu'il abroge la loi 23 — adoptée en juin 2006 sous le bâillon. M. Dallaire avait qualifié

de «*très intéressante*» la rencontre qu'il avait eue avec M. Dumont la semaine dernière. «*Mais il ne nous avait pas parlé de cette idée de surseoir à l'appel d'offres*», a-t-il dit hier, un brin surpris.

Le critique de l'ADQ en matière de parcs et de faune, Claude Roy, a expliqué qu'il est préférable de parler au plus urgent, c'est-à-dire d'obtenir un moratoire sur l'ouverture des soumissions. L'ADQ pourrait donc déposer dès le 9 mai (lendemain de l'ouverture de la session parlementaire) une motion qui demanderait un «*moratoire*». «*Ça va nous donner le temps en chambre de pouvoir discuter de ce dossier-là sans que ça passe comme du beurre dans la poêle*», a déclaré Claude Roy à Radio-Canada.

Quant au Parti québécois, il s'est toujours opposé au projet du gouvernement Charest de privatiser une partie du parc et a même promis, pendant la dernière campagne, qu'il annulerait la vente s'il était porté au pouvoir. Le député Stéphane Bergeron s'est ques-

tionné hier sur le comportement de l'Action démocratique qui, a-t-il rappelé, a voté contre la loi sur la privatisation partielle, mais a aussi voté contre une motion pour son abrogation en novembre dernier. «*C'est un peu difficile de comprendre la position fondamentale de l'ADQ. Ils sont ni pour ni contre, bien au contraire*», a ironisé le député de Verchères en entrevue avec la Presse canadienne. Le PQ n'exclut de s'associer à toute démarche visant à retarder la vente d'une partie du parc et la construction de condos sur son territoire. «*Toutefois, il est trop tôt pour se prononcer. On ne sait pas encore exactement ce que veut proposer l'ADQ*», a conclu le député péquiste.

Pour Claude Dallaire, le report de l'ouverture des soumissions est une étape, mais le but véritable demeure l'abrogation de la loi. Aussi, SOS Parc Orford aimerait rencontrer Jean Charest le plus tôt possible. «*On va lui dire que s'il est vrai qu'il a compris le*

*verdict de la population, il faut qu'il le démontre et qu'il abroge cette loi à laquelle 75% des s'opposent*», a-t-il dit. Mais cette rencontre a peu de chances de se faire. Au cabinet du premier ministre, hier, on a fait savoir que la demande d'entretien de SOS Parc Orford a été transmise au cabinet de la nouvelle ministre de l'Environnement, Line Beauchamp.

La nomination de cette dernière a été bien accueillie par SOS, qui voit en elle une femme d'écoute, hier, on a fait savoir que la demande d'entretien de SOS Parc Orford a été transmise au cabinet de la nouvelle ministre de l'Environnement, Line Beauchamp. La nomination de cette dernière a été bien accueillie par SOS, qui voit en elle une femme d'écoute, hier, on a fait savoir que la demande d'entretien de SOS Parc Orford a été transmise au cabinet de la nouvelle ministre de l'Environnement, Line Beauchamp.

Le Devoir  
Avec la Presse canadienne

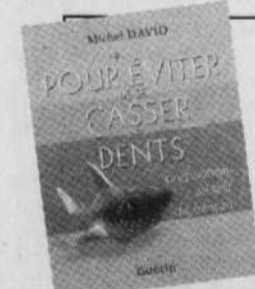
François Gendron

AVOCAT

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal  
514.845.5545

LA FORCE DU DROIT



Cahier • 208 pages • 15,75 \$  
ISBN 978-2-7601-6957-9  
Corrigé • 68 pages • 26,25 \$  
ISBN 978-2-7601-6958-6

GUÉRIN, éditeur ltée  
514-842-3481

Michel DAVID

POUR ÉVITER DE SE CASSER LES DENTS

Préparation au test de français

Nouveaux critères de correction

En vente dans toutes les librairies  
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

DÉJEUNER-CAUSERIE Desjardins

## LA CAISSE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

HENRI-PAUL ROUSSEAU  
Président et chef de la direction  
Caisse de dépôt et placement du Québec

8 MAI 2007  
de midi à 14 h

En association avec:  
BOMBARDIER

Pour plus d'information:  
www.ccmq.ca/Henri-Paul-Rousseau  
514 871-4000, poste 4001

En collaboration avec:



Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain  
Board of Trade of Metropolitan Montreal



## LES ACTUALITÉS

Pratiques commerciales abusives

## HFC versera quatre millions aux clients lésés

FABIEN DEGLISE

Les groupes de défense des consommateurs jubilent. Après huit années de guerre judiciaire, Option Consommateurs vient de remporter la dernière manche dans le recours collectif intenté par l'organisme contre la société de financement Household Finance Corporation (HFC) pour pratiques commerciales abusives.

La Cour suprême du Canada a en effet rejeté dans les dernières semaines la demande d'appel du prêteur qui devra finalement se plier à la décision de la Cour d'appel du Québec et verser près de quatre millions de dollars à des consommateurs lésés. Cette condamnation en dommages punitifs a été d'ailleurs qualifiée d'historique au Québec dans le domaine des poursuites de groupe.

A l'origine de cette saga? Les offres de type «acheter maintenant et payer un an plus tard en plusieurs versements», proposées par des commerces de meubles et d'électroménagers, comme Brault et Martineau, Ameublement Tanguay, Corbeil et consorts, et financées par Household Finance Corporation entre mai 1996 et décembre 1999. Ces contrats de vente à tempérament étaient obligatoirement associés à une carte de crédit émise par HFC.

Le hic, c'est qu'en plus de pratiquer sur ces cartes des taux d'intérêt énormes, entre 26 % et 36 % par année, le prêteur — qui a été absorbé en 2005 par l'empire financier HSBC Financial Corporation — imposait également des frais de retard de 10 \$ aux consommateurs lorsque les paiements minimum n'étaient pas fait à temps. Une pratique totalement illégale au Québec en vertu de la Loi sur la protection du consommateur.

«Selon cette loi, tous les frais liés à une activité de crédit doivent être compris dans le taux d'intérêt», a expliqué hier Jannick Desforges,

avocate chez Option Consommateurs. La pratique de HFC pouvait donc faire grimper le taux d'intérêt à 200 % ou 500 % par année en fonction des retards.»

La poursuite en recours collectif amorcée en 1999 par le groupe consommériste s'est soldée en octobre dernier devant la Cour d'appel du Québec par une condamnation de Household Finance Corporation et de sa filiale québécoise Service aux marchands détaillants limitée (SMDL). C'est cette condamnation que vient de confirmer le plus haut tribunal canadien.

La décision

«confirme la plus importante condamnation en dommages punitifs jamais accordée au Québec»

Au terme de cette aventure judiciaire, l'entreprise doit désormais rembourser les frais de retard de 10 \$ perçus illégalement entre 1996 et 1999. Plus intéressants. À cela s'ajoute également une somme de 100 \$ par victime à titre de dommages punitifs. Avec environ 25 000 Québécois floués par ces offres de crédit, la facture totale pourrait facilement grimper à plus de quatre millions de dollars.

«C'est une grande victoire, a résumé Mme Desforges, et c'est aussi une décision historique puisqu'elle confirme la plus importante condamnation en dommages punitifs jamais accordée au Québec.»

Dans le domaine des recours collectifs, très peu de poursuites se retrouvent devant la Cour d'appel ou même la Cour suprême du Canada avec à la clef des dédommagements aussi élevés. D'ordinaire, ces procédures judiciaires de groupe se terminent en effet par des ententes à l'amiable. Les sommes d'argent alors versées aux consommateurs sont du même coup moins élevées.

Il n'a pas été possible d'obtenir hier une réaction d'HSBC Financial Corporation (anciennement HFC) ni des avocats ayant représenté cette entreprise dans cette poursuite.

Le Devoir

Plaintes au sujet de la caisse de retraite de la GRC

## McLellan dit avoir suivi les règles

Ottawa — L'ex-ministre de la Sécurité publique, Anne McLellan, dit avoir respecté toutes les règles bureaucratiques quand un dénonciateur de la Gendarmerie royale du Canada s'est plaint, il y a trois ans, d'une mauvaise gestion potentielle de la caisse de retraite du corps de police, mais elle n'a jamais abordé elle-même la question avec le commissaire de l'époque, Giuliano Zaccardelli.

Mme McLellan a plutôt envoyé son chef de cabinet parler au grand patron de la GRC, a-t-elle affirmé au Comité permanent de la Chambre des communes sur les comptes publics, hier. Quand M. Zaccardelli a indiqué que l'affaire avait été transmise à la police municipale d'Ottawa pour investigation, la ministre a décidé de laisser les choses suivre leur cours. Elle estimait que cette enquête indépendante répondrait à plusieurs des préoccupations soulevées, a-t-elle ajouté.

Interrogée plus tard par les journalistes, elle a continué à dire qu'il n'y avait aucune raison pour elle de parler directement à M. Zaccardelli. «Il y avait une vérification à l'intérieur, un plan d'action correctrice avait été institué, et je

n'avais aucune raison de croire que ce plan d'action n'était pas suffisant à ce moment.»

Reg Alcock, alors collègue de Mme McLellan au sein du cabinet libéral en tant que président du Conseil du trésor (le chien de garde financier du gouvernement) s'est lui aussi abstenu de toute implication directe après que le sergent d'état-major Ron Lewis eut transmis, au début de 2004, un lot de matériel exposant ses craintes au sujet de la caisse de retraite. «Ces documents ont été livrés, des discussions ont eu lieu», a affirmé M. Alcock, dont le principal rôle semble avoir été d'acheminer le matériel à Mme McLellan, laquelle était responsable de la GRC.

M. Lewis, qui est aujourd'hui retraité, représentait les policiers, et il a été l'un des premiers à poser des questions sur la gestion du fonds de pension.

La controverse sur le régime de retraite de la GRC couve depuis 2003 et a donné lieu à des allégations d'irrégularités et de camouflage aux plus hauts niveaux de la GRC.

Presse canadienne

EN BREF

## Entente partielle avec l'Alliance des professeurs

Les membres de l'Alliance des professeurs de Montréal ont entériné hier soir à 88,6 % une entente de principe intervenue avec la Commission scolaire de Montréal qui permettra notamment d'améliorer le processus d'affectations en début d'année scolaire. Cette avancée aura pour effet d'«amoindrir» le problème de rotation des professeurs, selon Yves Bellavance, porte-parole de l'Alliance. «Il y avait beaucoup de critiques de la part des parents sur le fait que les professeurs changeaient. Souvent, il y avait des

professeurs qui étaient déplacés d'une école à une autre en fonction du nombre d'élèves et de la règle de l'ancienneté», a-t-il rappelé. La Commission scolaire de Montréal s'était d'ailleurs dite très préoccupée par cette question. Les enseignants au statut précaire auront également désormais le droit de refuser un poste sans risquer de voir leur nom radié de la liste de priorité. Cette entente partielle s'applique «sur une base expérimentale pour deux rentrées scolaires». Les négociations sont toutefois loin d'être terminées pour l'ensemble des clauses de la nouvelle convention locale, a précisé M. Bellavance. L'Alliance des professeurs de Montréal représente quelque 8000 enseignants. — Le Devoir

Selon l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec

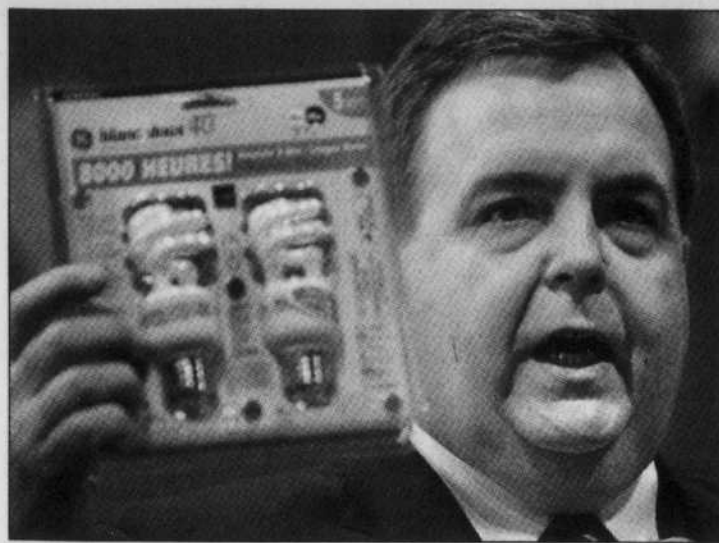
## Québec gagnerait à éliminer les ampoules électriques énergivores

FABIEN DEGLISE

L'Ontario a décidé la semaine dernière de bannir d'ici 2012 les ampoules électriques énergivores de son territoire. Et le Québec gagnerait désormais à lui emboîter le pas en fixant rapidement une date à partir de laquelle les ampoules à incandescence, avec leur bon vieux filament, n'auraient plus le droit de briller dans les résidences, commerces et industrie de la province. Contrairement aux ampoules fluocompactes qui consomment moins d'énergie, estime le président du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, Jean-Pierre Brunet.

«Une interdiction des ampoules énergivores, c'est une très bonne idée, a-t-il expliqué au Devoir. En matière d'économie d'énergie, nous devons prendre des virages importants.» Et en mettant une date de péremption sur la célèbre invention de Thomas Edison, cela aurait l'avantage «de faire de la lutte aux ampoules énergivores un projet collectif. Un peu comme on l'a fait avec la cigarette.»

Selon lui, la mort programmée des ampoules à filament permettrait d'envoyer «un message clair à l'industrie» qui devrait alors repenser sa production afin de gérer la décroissance et la progression des versions dites fluocompactes. Pendant cette période de transition, le consommateur serait aussi invité à revoir ses habitudes pour approvisionner ce nouveau type d'éclairage et la façon de s'en débarrasser.



J.P. MOCZUSKI REUTERS

Dwight Duncan, le ministre ontarien de l'Énergie. En favorisant les ampoules fluorescentes compactes qui consomment 75 % moins d'énergie que les globes à filament, la province espère faire l'économie de six millions de mégawattheures par an d'électricité, soit l'électricité nécessaire pour alimenter 600 000 maisons.

barrasser. Les ampoules fluorescentes contiennent en effet du mercure et doivent être traitées non pas comme des ordures ménagères ordinaires mais comme des déchets dangereux.

Par ailleurs, la disparition des ampoules à filament aiderait le Québec à «s'enrichir doublement», poursuit M. Brunet, également président de l'entreprise de génie Biotic Vision, à Val d'Or. D'abord en engendrant des économies d'énergie et ensuite en donnant au Québec plus d'énergie à vendre. «On passerait aussi du verbe à l'action et la planète en a grand besoin.»

Dans l'air du temps

Même si la prohibition des ampoules à incandescence anime les conversations dans le monde de la conservation d'énergie et des ressources naturelles, elle ne fait pour le moment pas l'objet de travaux sérieux au sein de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, précise M. Brunet. «Mais si le nouveau ministre des Ressources naturelles nous demande un avis sur la question, nous allons le lui donner», dit le président du conseil d'administration de l'organisme fédéral.

En Ontario, cette interdiction

entrera en vigueur à partir de 2012, ont annoncé la semaine dernière conjointement le ministre de l'Énergie, Dwight Duncan et le ministre de l'Environnement, Laurel Broten. En favorisant les ampoules fluorescentes compactes qui consomment 75 % moins d'énergie que les globes à filament, l'Ontario espère ainsi faire l'économie de six millions de mégawattheures par an d'électricité, soit l'électricité nécessaire pour alimenter... 600 000 maisons.

Au total, le gouvernement ontarien compte sur le rajeunissement de 87 millions d'ampoules pour atteindre cet objectif. L'économie d'énergie dans le cas de cette province va s'accompagner également d'une diminution de la production de gaz à effet de serre, gaz responsables du réchauffement de la planète.

Par ailleurs, même si le consommateur doit déboursier cinq fois plus environ pour l'achat des ampoules fluorescentes, ce surcoût est compensé par une durée de vie plus longue du produit ainsi que par une réduction de la facture d'électricité d'une maison, indique le ministre fédéral des ressources naturelles.

Outre la province ontarienne, l'Australie a annoncé au début de l'année vouloir mettre à mort les ampoules à filament sur son territoire d'ici 2015. La mesure qui vise à préserver l'environnement par la réduction d'électricité a également été adoptée en Californie pour 2012.

Le Devoir

## Alcoolisation foetale: le NPD réclame des étiquettes sur les bouteilles

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Des députés néo-démocrates ont réclamé hier l'apposition d'avertissements sur les bouteilles de bière, vin et spiritueux indiquant que les femmes enceintes devraient s'abstenir de consommer de l'alcool sous prétexte qu'il y a une «épidémie» du syndrome de l'alcoolisme foetal.

Les deux femmes, Judy Wasylcia-Leis et Penny Priddy, estiment que l'alcoolisme foetal fait des ra-

vages chez les enfants, affirmant qu'un enfant canadien sur neuf (11 %) en serait atteint. «C'est un problème majeur. Il y a au moins 300 000 enfants chaque année qui sont frappés du syndrome de l'alcoolisme foetal», a même soutenu Mme Wasylcia-Leis.

L'origine de ces chiffres alarmistes n'a pas pu être établie. Il naît environ 350 000 enfants chaque année au pays... Santé Canada évalue à neuf cas sur 1000 naissances (0,9 %) la prévalence de la maladie. Ce chiffre a

lui-même une origine nébuleuse, le ministère n'ayant pas de recherche canadienne sur les femmes s'appuyant tandis que les américaines parlent d'un taux de 1 à 3 cas pour 1000.

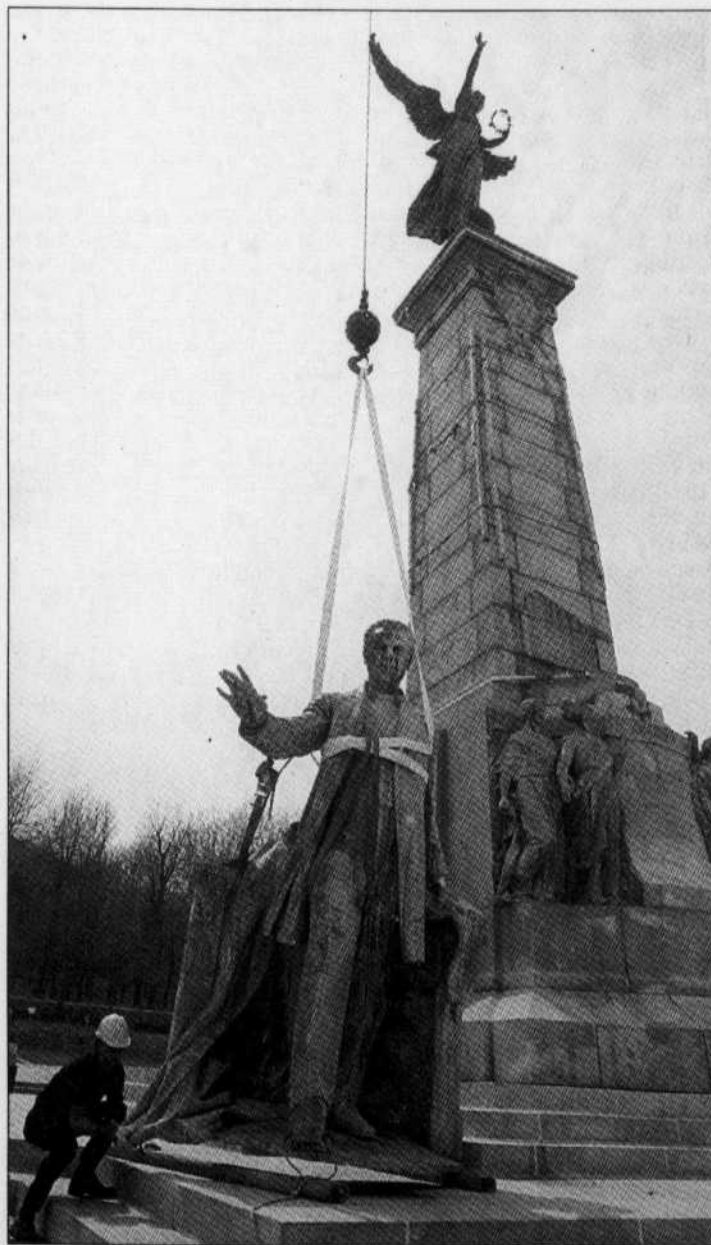
Les deux députés estiment qu'une femme songeant à devenir enceinte devrait cesser de consommer de l'alcool. L'apposition de mises en garde sur les bouteilles de boissons alcoolisées, qui se fait déjà aux États-Unis et en Italie, ne vise pas à poser un «jugement moral» sur les femmes

enceintes, se défendent-elles. «Il ne s'agit pas de les envoyer en prison si elles boivent», a lancé Mme Wasylcia-Leis. De pareilles mises en garde existent déjà sur les paquets de cigarettes, rappellent-elles.

En 2001, la Chambre des communes avait appuyé à la quasi-unanimité une motion pour rendre obligatoires ces avertissements. Le vote de 217 voix contre 11 est resté sans suite.

Le Devoir

## Cartier sera restauré



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LES TRAVAUX de restauration du monument dédié à Sir George-Étienne Cartier, situé au pied du mont Royal, entrent dans leur dernière phase avec la restauration du piédestal en granit et des 17 sculptures en bronze. Celles-ci seront d'ailleurs toutes enlevées pour être restaurées. L'œuvre imposante, dont la symbolique renvoie à la naissance du Canada, devrait avoir retrouvé son lustre d'antan au printemps 2008, après un investissement total de trois millions de dollars. Inauguré en 1919, le monument rend hommage à M. Cartier (1814-1873), une figure politique incontournable de l'histoire du Canada. Ardent patriote dans sa jeunesse, il est par la suite devenu l'un des pères de la Confédération.

## Ottawa nomme l'ombudsman pour les victimes d'actes criminels

Ottawa — Les victimes d'actes criminels ont désormais leur ombudsman. C'est l'ancien p.-d.g. du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, Steve Sullivan, qui a été désigné pour le poste dont la création a été annoncée le mois dernier par le gouvernement conservateur.

L'ombudsman devra s'assurer que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses obligations envers les victimes d'actes criminels.

Il aura notamment pour mandat de faciliter l'accès aux divers programmes et services, de répondre aux plaintes concernant les mises en liberté et de sensibiliser les politiciens et les juristes aux besoins ainsi qu'aux préoccupations des victimes.

Les recommandations de l'ombudsman ne seront pas obligatoires, mais le gouvernement s'est engagé à les examiner «en profondeur».

La durée du mandat de l'ombudsman a été fixée à trois ans.

Son travail et les résultats obtenus seront toutefois évalués tous les deux ans.

La nomination de M. Sullivan a été confirmée hier par les ministres de la Justice, Rob Nicholson, et de la Sécurité publique, Stockwell Day, au moment du lancement de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, à Ottawa.

Le président de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), Pierre-Hugues Boisvenu, s'est dit déçu que le gouvernement ait choisi un unilingue anglophone pour le poste d'ombudsman.

D'après lui, les victimes francophones sont déjà très mal servies par le système et la nomination de M. Sullivan n'améliorera rien.

A son avis, la création d'un poste d'ombudsman s'avère être une décision purement «électorale».

Presse canadienne

## Un téléphone? Plutôt un médium, se moque Harper

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper s'est moqué, hier, des informations voulant que sa conseillère en image personnelle soit aussi clairvoyante.

M. Harper répondait à une question du député néo-démocrate Paul Dewar, qui le week-end dernier a demandé aux militants pro-Kyoto de téléphoner au premier ministre pour se plaindre. «M. le Président, je prends bonne note de la suggestion de l'honorable représentant de me téléphoner à ce sujet, a-t-il lancé pendant la période de questions. Mais je déduis de certains reportages qu'ils (les contribuables) devraient être capables de me joindre sans téléphone; je peux les en-

tendre par le biais d'un médium.»

La «médium» en question est Michelle Muntean, une ancienne maquilleuse de la CBC qui accompagne M. Harper sur la route pour s'occuper de sa garde-robe et de son apparence. Des amis et des collègues ont affirmé qu'elle est dotée d'une intuition étrange et qu'elle peut parfois surprendre les gens en leur révélant des informations privées à leur sujet. C'est la première fois que M. Harper confirme que Mme Muntean travaille pour lui. Toutefois, ni lui, ni son bureau n'ont encore accepté de fournir de détails concernant le salaire qui lui est versé.

Presse canadienne

## LE MONDE



Boris Eltsine en mai dernier.

PAVEL GERASIMOV REUTERS

## Une image de gaffeur et de facétieux

Le combattant qui a défié les putschistes aimait les coups de théâtre

Moscou — L'histoire retiendra très certainement de Boris Eltsine l'image du combattant qui défiait les putschistes communistes du haut d'un char, mais aussi celle d'un président gaffeur et facétieux, esclave de la vodka et victime de crises de dépression.

Tout au long des neuf années de sa présidence, son caractère imprévisible et son goût pour le coup de théâtre ont transformé ses voyages à l'étranger en un cauchemar pour son entourage. En Russie, les pressions du Kremlin ont fait en sorte que pendant les premières années de sa présidence, très peu de médias ont osé rendre compte de ses faux pas.

En septembre 1994, à Berlin, pendant la cérémonie marquant le retrait des dernières troupes russes d'Allemagne, Eltsine se substituait au directeur de l'orchestre de la police pour faire étalage de sa maîtrise des baguettes de tambour.

L'humiliation nationale a atteint son apogée à l'automne 1994, quand Eltsine, rentrant à Moscou de Washington, ne s'est pas présenté à une visite protocolaire prévue à l'occasion de l'escale en Irlande.

Le premier ministre irlandais Albert Reynolds avait dû quitter l'aéroport de Shannon sans avoir rencontré son hôte. De retour à Moscou, Eltsine avait expliqué qu'il s'en était pris à ses assistants pour ne pas l'avoir réveillé. Puis le vice-premier ministre Oleg Soskovets avait affirmé que le président était malade, et le chef des gardes du corps qu'il avait été victime d'une attaque cardiaque.

Ses détracteurs soupçonnaient une autre réalité: Eltsine était tout simplement ivre mort. «Croyez-moi, Boris Nikolaïevitch, votre dépendance pour l'alcool est un secret seulement pour vous», avait alors écrit Egor Iakovlev, rédacteur en

chef de l'hebdomadaire *Obshchaïa Gazeta*.

En mars 1996, en Norvège, trois mois avant l'élection présidentielle, un Eltsine jovial avait rompu le protocole en saisissant par le bras ses hôtes, la reine Sonja et le premier ministre Gro Harlem Brundtland, habillées respectivement en robe bordeaux et blanche, en s'exclamant: «Framboise et crème!»

Mais au fur et à mesure que sa santé se gâtait, il avait de plus en plus besoin d'être entouré et de disposer de bons médecins. Des signes de fatigue apparaissaient en mai 1997, à Paris, lors de la signature de l'acte fondateur de la Coopération mutuelle entre la Russie et l'OTAN. Dans une improvisation sur son discours écrit, il avait soudain annoncé que la Russie allait enlever les têtes nucléaires de la totalité des missiles pointés sur les pays membres de l'OTAN, faisant parler les autres hauts responsables russes. Evgueni Primakov, à l'époque ministre des Affaires étrangères, avait dû rapidement faire machine arrière.

La même année, lors d'une visite au Japon, Eltsine faisait référence au Japon et à l'Allemagne comme des puissances nucléaires et citait un traité inconnu sur la «non-divulgaration et destruction des têtes nucléaires».

Le mois de septembre suivant, à côté de Bill Clinton, pendant une conférence de presse conjointe, il avait terminé une réponse incongrue en ajoutant: «Point final.»

Devant la multiplication de ces gaffes, sa capacité à gouverner a été mise en question: «Tout ce qu'il arrive à gérer, c'est les visites des magasins et des sites», avait écrit le quotidien *Kommersant* à l'époque.

Agence France-Presse

## Juché sur un char pour changer le cours de l'histoire

Moscou — Une image de Boris Eltsine, décédé hier, aura marqué les Russes: leur ancien président, juché sur un char, haranguant des dizaines de milliers de ses partisans le 19 août 1991 devant le Parlement afin de barrer la route aux putschistes communistes.

Plus tôt dans la journée, les médias officiels soviétiques ont annoncé que le président Mikhail Gorbatchev, en congé dans sa résidence à Foros, au bord de la mer Noire, est «malade» et incapable de gouverner le pays.

Les Soviétiques apprennent que le pouvoir est confié à un comité d'État pour l'état d'urgence en URSS (GKTCHP) et qu'un couvre-feu est décrété dans la capitale russe. Les putschistes, pour mieux prendre le contrôle du pays, dépêchent des blindés et des troupes à Moscou.

Mais parallèlement, dans la matinée, des Moscovites ont commencé à affluer sur la place devant le siège du Parlement de la Fédération russe, que préside alors le bouillant Boris Eltsine. Celui-ci déclare que la Fédération de Russie ne se soumettra pas aux ordres des putschistes communistes.

Agence France-Presse

NIGERIA

## Le candidat du pouvoir est élu sans surprise

Les élections sont décriées de toutes parts

Lagos — Sans surprise, le favori, Umaru Yar'Adua, candidat du parti au pouvoir a emporté l'élection présidentielle au Nigeria avec au moins deux tiers des voix. Il est arrivé très largement en tête, avec près de 25 millions des suffrages contre moins de 7 millions pour son grand opposant Muhammadu Buhari.

L'annonce hier de la victoire de Umaru Yar'Adua, candidat du parti au pouvoir au Nigeria à l'élection de samedi marquée par la mort d'au moins 200 personnes a été aussitôt contestée par l'opposition et la communauté internationale.

Selon le président de la commission électorale nationale (INEC) Maurice Iwu, qui a qualifié les élections de «libres et équitables», le gouverneur Yar'Adua a obtenu près de 25 millions de voix contre moins de 7 millions pour son grand opposant Muhammadu Buhari. Dans sa déclaration, M. Iwu n'a pas mentionné de taux de participation.

Les deux principaux partis d'opposition ont immédiatement décidé de contester ces résultats

en justice. «Nous rejetons ces résultats et nous allons porter l'affaire devant les tribunaux», a déclaré un officiel de l'ANPP, Tom Ekimi, parlant également au nom de l'Action Congress (AC).

Les Nigériens étaient 61,5 millions à être appelés aux urnes samedi, une semaine après des scrutins au niveau des États de la Fédération. Ces élections se sont déroulées dans un climat de violence, l'Union européenne affirmant que 200 personnes ont été tuées.

Le président élu prendra officiellement ses fonctions le 29 mai et succédera alors à Olusegun Obasanjo, au pouvoir depuis 1999.

Dans une allocution télévisée surprise, M. Obasanjo a concédé que le scrutin était loin d'être parfait, que les perdants pouvaient aller en justice, mais que le processus démocratique était sorti renforcé. «Après tout, dans quatre ans il y aura une autre occasion qui, je

l'espère, sera sans manipulations de bulletins ou d'urnes», a-t-il déclaré imperturbablement.

Pourtant la victoire annoncée de M. Yar'Adua est très critiquée

par les observateurs étrangers et nigériens. Selon l'Union européenne, «au moins 200 personnes, dont des policiers et des candidats», ont été tuées dans des violences électorales, un bilan «inacceptable au regard du respect du droit à la vie et du processus démocratique». Selon des chiffres officiels nigériens, le bilan s'élève à

39 personnes au moins.

Pour l'UE, les élections des 14 et 21 avril n'ont été ni démocratiques ni crédibles. Elles «sont loin des critères démocratiques internationaux de base. Elles ont été caractérisées par une piètre organisation, le manque d'une élémentaire transparence, des preuves évidentes de fraude, particulièrement durant le processus de collecte et de compi-

lution des résultats, l'impossibilité pour beaucoup d'électeurs de voter», a détaillé hier le chef de la mission d'observation de l'UE, Max Van den Berg.

La Maison-Blanche s'est déclarée profondément troublée par les affrontements mortels et les soupçons d'irrégularité, appelant les parties à faire preuve de retenue. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a estimé elle aussi que la présidentielle n'a été ni libre ni équitable.

Quant au plus grand groupe d'observateurs nigériens, le Transition Monitoring Group (TMG), il a demandé hier l'organisation de nouvelles élections.

Devant l'ampleur des irrégularités qui laissent visiblement de marbre les autorités nigériennes, certains observateurs s'interrogent désormais sur la légitimité du futur pouvoir, avec un président souvent qualifié par l'opposition de marionnette d'Obasanjo.

Libération et Agence France-Presse



Les votes qu'a recueillis François Bayrou au premier tour sont convoités par Nicolas Sarkozy (à gauche) et Ségolène Royal.



THOMAS COEX ET ROBERT PRATTA REUTERS

La présidentielle française

## Au centre toute!

Sarkozy et Royal peaufinent leur stratégie

INGRID BAZINET

Paris — Créer un «front anti-Sarkozy» du côté de la socialiste Ségolène Royal, recenser le discours pour Nicolas Sarkozy: les finalistes de la présidentielle française ont chacun expliqué hier leur stratégie pour attirer les voix du centre indispensables à la victoire finale.

L'enjeu pour M. Sarkozy (31 % des voix), déjà installé comme favori du second tour, comme pour Mme Royal (près de 26 %), consiste à séduire les électeurs du centriste François Bayrou (18,55 %), en position d'arbitre. Et ce, sans donner l'impression de se livrer à des tractations en coulisses ou de changer totalement de discours entre les deux tours.

Dès hier matin, le parti UMP de M. Sarkozy s'est doté d'un «pôle centriste» et même d'un «pôle de gauche» animé par l'ancien conseiller économique du PS Eric Besson, qui a démissionné avec fracas en pleine campagne en dénonçant l'«amateurisme» de Ségolène Royal.

«Nul besoin d'être d'accord sur tout lorsqu'on est d'accord sur l'essentiel», a déclaré lors de son premier meeting pour le second tour à Dijon, Nicolas Sarkozy, tout en récusant une «ouverture politique qui chercherait à rassembler à travers les débauchages et les marchandages».

Ségolène Royal, en déplacement à Valence, a de son côté proposé un «débat ouvert et public» à François Bayrou, «pour sortir des blocages d'un système dépassé» et a dit attendre sa réponse.

Si l'on s'en tient aux chiffres, M. Sarkozy «dispose d'un avantage très net» pour le second tour du 6 mai, dit Frédéric Dabi de l'institut IFOP, résumant l'avis des sondages. Unanimes, cinq instituts de sondages le donnent gagnant, avec de 52 à 54 % des voix contre 46-48 % à Ségolène Royal. Et il peut compter sur le report d'une grande partie des voix d'extrême droite de Jean-Marie Le Pen (dont le score est d'environ 10 %) après en avoir déjà capté quelque 30 % au 1<sup>er</sup> tour, selon les analystes.

Mathématiquement, Nicolas Sarkozy a donc besoin de plus d'un tiers voix du centriste François Bayrou, qui n'a pas encore donné de consigne de vote, mais devrait s'exprimer mercredi.

Au-delà des chiffres, «la personnalité des candidats comptera énormément dans le choix» des électeurs, prédit pour sa part Roland Cayrol, directeur de l'institut CSA.

D'où le ton «rassembleur» adopté dès dimanche soir par Nicolas Sarkozy, qui a affiché sa volonté de «protéger tous les Français», quand le parti de Mme Royal veut mettre en avant l'image d'un Sarkozy dangereux.

«Beaucoup d'électeurs qui se

sont prononcés pour François Bayrou voulaient battre Nicolas Sarkozy», a affirmé hier le numéro un du PS François Hollande, compagnon de Ségolène Royal.

Mais «il faut que la victoire au deuxième tour ne soit pas construite uniquement sur un rejet de Nicolas Sarkozy, mais sur une volonté de changement», a aussi mis en garde l'un des poids lourds du PS, Dominique Strauss-Kahn.

L'ex-premier ministre Michel Rocard qui avait appelé, en vain, à une alliance PS-UDF avant le premier tour, lui a emboîté le pas. Le PS et l'UDF peuvent se retrouver sur «beaucoup» de thèmes: «l'Europe, le champ social, les institutions de notre République», a-t-il dit.

Ces voix sont d'autant plus cruciales pour Ségolène Royal qu'elle semble loin des 50 % nécessaires, la gauche ayant obtenu un score historiquement bas depuis 1981, 36,4 % avec les quelque 10 % des six candidats verts et d'extrême gauche.

Pour Philippe Braud, professeur à sciences-po, François Bayrou devrait faire «une déclaration aux termes soigneusement millimétrés, qui favoriserait objectivement la candidate du PS».

Pour l'heure, les électeurs de Bayrou voteront à environ 45 % pour Mme Royal et de 39 % à 54 % pencheraient pour M. Sarkozy.

Agence France-Presse

PALESTINE

## Démission du ministre palestinien de l'Intérieur

Gaza — Le ministre palestinien de l'Intérieur a présenté hier sa démission, immédiatement refusée par le premier ministre lamail Haniyeh, après s'être heurté aux chefs de services de sécurité, premier couac au sein du gouvernement d'union regroupant le Hamas et le Fatah.

Le ministre Hani Al-Qawasmeh était censé notamment faire appliquer un plan sécuritaire destiné à mettre fin à l'anarchie régnant dans les territoires palestiniens.

Le porte-parole de M. Haniyeh, Ghazi Hamad, a déclaré que cette démission était liée «à la situation au sein du ministère de l'Intérieur et aux obstacles auxquels il fait face».

Selon lui, M. Qawasmeh continuera de participer aux réunions du gouvernement jusqu'à ce que sa démission soit tranchée après le retour dans les territoires palestiniens du président Mahmoud Abbas, en tournée à l'étranger.

La démission a été refusée et le ministre est toujours à la tête de son ministère, a pour sa part affirmé le porte-parole du gouvernement Moustapha Barghouti.

Le porte-parole du ministère de l'Intérieur Khaled Abou Hilal a indiqué que la démission du ministre était liée aux difficultés rencontrées dans l'application d'un nouveau plan destiné à combattre le chaos sécuritaire.

Un haut responsable du ministère de l'Intérieur a pour sa part affirmé que M. Qawasmeh, un indépendant, avait vu ses prérogatives contestées par des chefs des services de sécurité pour la plupart fidèles au Fatah, notamment le général Rachid Abou Chbak, patron du service de la sécurité intérieure et de la sécurité préventive.

«C'est la répartition des prérogatives dans la direction des services de sécurité, et notamment entre Rachid Abou Chbak et le ministre qui l'a poussé à présenter sa démission», a souligné ce responsable parlant sous couvert d'anonymat.

Le 14 avril, le gouvernement avait adopté un plan de sécurité pour tenter de ramener l'ordre dans les territoires palestiniens, notamment la bande de Gaza, où des clans familiaux et des groupes armés se livrent impunément, et d'unifier les services de sécurité. — AFP

EN BREF

### Irak: neuf soldats américains tués hier

Bagdad — Neuf soldats américains ont été tués et 20 autres blessés hier dans un attentat-suicide à la voiture piégée contre une base au nord-est de Bagdad, a annoncé l'armée américaine. L'attaque a eu lieu dans la province de Diyala, une région en proie aux affrontements entre forces américaines et irakiennes, et insurgés sunnites et milices chiïtes, selon un communiqué de

l'armée. Les neuf soldats de la Task Force Lightning sont décédés des suites de leurs blessures. L'explosion a également blessé 20 autres soldats et un civil irakien, selon l'armée. Parmi les blessés, 15 soldats ont pu retourner à leurs fonctions, alors que les cinq restants et le civil irakien ont été transférés vers un autre centre médical pour y recevoir davantage de soins. Il s'agit de la deuxième attaque contre une base américaine au nord de Bagdad en un peu plus de deux mois. — AP

**L'électricité**

**Onil MORIN**

Collection Sciences physiques

**L'ÉLECTRICITÉ**

Formation générale des adultes • 4<sup>e</sup> secondaire

En vente dans toutes les librairies  
Le prix est indiqués sans réserve de modification.

LIDEC inc.  
514-843-5991

# ACTUALITÉS

## TORTURE

SUITE DE LA PAGE 1

«Nous ne ferons pas ce que le chef de l'opposition a suggéré plus tôt, à savoir rapatrier les prisonniers talibans au Canada», a raillé Stephen Harper.

Le premier ministre a toutefois reconnu que «ce sont des allégations sérieuses, et le gouvernement les prend au sérieux». «C'est pourquoi nous avons conclu une entente avec le gouvernement afghan. Nous discuterons avec eux pour s'enquérir de cette question et s'assurer qu'ils ont la capacité de remplir leur part de l'entente.»

Dans son édition d'hier, le *Globe and Mail*, sous la plume de son correspondant Graeme Smith, relate l'expérience de 30 Afghans capturés par les forces canadiennes, puis remis aux autorités locales. Tous disent avoir été bien traités par les soldats canadiens, mais torturés par les Afghans. Ils disent avoir été battus, frottés avec des câbles, électrocutés, affamés, privés de sommeil, pendus par les chevilles, laissés sans vêtements par temps glacial.

Noor Mohammed Noori raconte comment trois hommes s'asseyaient sur sa tête et ses jambes afin de l'immobiliser tandis qu'on le battait avec des fils électriques. M. Noori se rappelle ironiquement que les soldats canadiens qui l'avaient intercepté avaient placé leur main sur sa tête pendant le trajet afin qu'elle ne heurte pas le toit du véhicule. Pourquoi se donnaient-ils tout ce mal pour le protéger si c'était pour l'envoyer à la torture, se demandait-il. «Savent-ils? Les Canadiens savent-ils ce qui nous arrive ensuite?», a lancé l'Afghan au journaliste du *Globe and Mail*.

La Convention de Genève sur la torture stipule clairement que non seulement un pays signataire doit s'abstenir de pratiquer la torture, mais aussi de livrer un prisonnier à une autre autorité s'il existe des risques de torture.

Ce n'est pas la première fois que des doutes surgissent quant au traitement subi par les personnes interceptées par les troupes canadiennes. Le Canada a signé en décembre 2005 avec l'Afghanistan un accord sur le transfert et le traitement des prisonniers. C'était en pleine campagne électorale. Par la suite, il a été démontré que l'entente était moins contraignante que celle signée, par exemple, par les Pays-Bas, en ce que le Canada ne retenait aucun droit de regard sur les prisonniers une fois transférés.

Pour rassurer les critiques, le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, avait à tort dit à plusieurs reprises que le Comité international de la Croix-Rouge avait le mandat de s'assurer du bon traitement des prisonniers. Il a été contredit par le président même du CICR. Le 19 mars dernier, il a dû faire des excuses au Parlement pour cette erreur. Le même jour, le ministre a ajouté qu'il mettait «maintenant à contribution la commission afghane des droits de la personne pour assurer la surveillance des détenus au sein du système». Encore là, le directeur de la commission, Abdul Noorzai, a déclaré quelques jours plus tard qu'il n'avait pas les ressources nécessaires pour faire ce travail.

### «Un peu de torture»

Le ministre a malgré tout réitéré hier qu'il avait «l'assurance personnelle» du chef de la commission que tous les sévices sur des prisonniers transférés seraient signalés aux autorités canadiennes. Dans son article, Graeme Smith cite pourtant l'ombudsman aux droits de la personne de la police de Kandahar qui reconnaît l'utilisation de la torture avec les prisonniers récalcitrants... et la défend! «Dans ces cas, ces gens ont besoin d'un peu de torture, parce que, sans torture, ils ne diront jamais rien», dit le colonel Shir Ali Saddiqui.

Les trois partis d'opposition ont réclamé en chœur hier la démission de M. O'Connor. Le NPJ réclame aussi la tenue d'une enquête publique sur le traitement des prisonniers. La solution au problème des prisonniers afghans n'est pas simple pour autant. Car que faire des prisonniers s'ils ne sont plus remis aux autorités locales? Le chef du Bloc québécois et du NPJ ont indiqué que les soldats canadiens devraient garder les prisonniers sous leur contrôle.

«Je pense qu'ils peuvent maintenir les prisonniers là-bas à l'intérieur d'une prison administrée par les Canadiens jusqu'à temps qu'il y ait une entente comme celle qui existe avec les Pays-Bas où ils peuvent se rendre eux-mêmes, ils peuvent eux-mêmes visiter les prisonniers», a expliqué M. Duceppe.

Deux professeurs versés en droit international ont déclaré qu'à leur avis, le Canada devrait se doter d'une prison en sol afghan, à défaut de quoi les prisonniers devraient être ramenés ici. «Pendant la Deuxième Guerre mondiale, nous avions 40 000 prisonniers en Alberta, au Québec et en Ontario», a fait valoir Amir Attaran, de l'Université d'Ottawa. Il dit quand même préférer la solution d'une prison canadienne en sol afghan. «Entre 2002 et mai 2006, nous avons fait 40 prisonniers. C'est gérable. On ne parle pas de chiffres immenses.»

Son collègue Michael Byers, de l'Université de Colombie-Britannique, est du même avis. Les transferts doivent cesser, car ils placent selon lui le Canada dans l'illégalité internationale. «Nous n'avons pas besoin d'une preuve de torture, nous avons besoin d'évidences qu'il y a un risque de torture.»

Le ministère de la Défense nationale n'a pas rappelé *Le Devoir* hier pour chiffrer le nombre de prisonniers ayant été remis aux autorités locales depuis que le Canada se trouve dans le pays, en 2001. Au moins un spécialiste a reconnu hier que le traitement des prisonniers posait toujours problème. La présence internationale en Afghanistan vise à épauler ce pays dans l'établissement de ses propres institutions policières, judiciaires et citoyennes. Interdire à celles-ci de s'occuper des prisonniers constituerait un désaveu, croit Marc-André Boivin, directeur adjoint du Réseau de recherche sur les opérations de paix de l'Université de Montréal.

«C'est un nœud gordien. Vous êtes critiqué si vous le faites, et critiqué si vous ne le faites pas.» À sa connaissance, aucun des pays présents en Afghanistan ne dispose de son propre centre de détention.

Le Devoir  
Avec Presse canadienne

## DÉGEL

SUITE DE LA PAGE 1

du ministère relatives aux universités est suffisante. Le dégel, ce n'est donc pas une question qui peut menacer le gouvernement minoritaire de Jean Charest.

Si le Parti québécois s'oppose au dégel des droits de scolarité, l'Action démocratique du Québec est favorable à ce dégel. Mais il doit se limiter à l'indexation des droits de scolarité en fonction du coût de la vie, a précisé le chef de l'ADQ, Mario Dumont, en campagne électorale. Or, c'est à un rattrapage d'environ 5 % par an que procédera le gouvernement Charest, en tout point conforme à son engagement électoral. Ainsi, les droits de scolarité, qui sont fixés à 1668 \$ pour une session de 15 crédits dans toutes les universités québécoises, passeront à 2168 \$ en 2011-2012, une augmentation de 30 % en cinq ans.

Parallèlement, le gouvernement entend majorer les prêts et les bourses pour faire en sorte que les étudiants les moins bien nantis ne soient pas touchés par cette hausse. Michelle Courchesne entamera prochainement des consultations sur les modalités

d'application de cette bonification du programme de prêts et bourses, a indiqué Mme Grenier.

Selon le recteur de l'Université Laval et président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), Michel Pigeon, les universités ont suffisamment de temps pour modifier les droits de scolarité dès septembre si le gouvernement annonce sa décision ce printemps. «Pour nous autres, charger [sic] plus cher, ce n'est pas une affaire compliquée», a-t-il dit au *Devoir*.

M. Pigeon a rappelé que la CREPUQ n'avait pas de position sur le dégel des droits de scolarité. Lors de la commission parlementaire en février, les recteurs des universités se sont tous montrés favorables à la hausse des droits de scolarité — Université Laval, Université de Montréal, Université McGill, Université Concordia, Université de Sherbrooke — sauf les recteurs des composantes de l'Université du Québec, qui craignent l'effet de ces augmentations sur l'accès aux études universitaires.

Hier, Michel Pigeon se réjouissait que le gouvernement Charest remplisse sa promesse électorale. «Ce qu'on souhaite, c'est qu'il y ait le plus de monde possible qui puisse aller à l'université. Donc, il faut que ceux qui ont les moyens de payer paient et que les autres, on les aide. Ce n'est pas

mystérieux comme principe», a-t-il indiqué.

Les associations étudiantes, comme la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), entendent se mobiliser pour contrer le dégel des droits de scolarité. Mais selon M. Pigeon, «une augmentation modeste et bien prévisible, ça ne créera pas de dérangement majeur». Les associations étudiantes en font une question de principe, estime le recteur, «mais l'étudiant moyen, je pense, il est beaucoup plus tolérant».

En cette fin d'année scolaire, les associations étudiantes auront du mal à serrer les rangs. Les étudiants «n'auront pas le temps de se mobiliser au mois d'août mais ils vont peut-être tenter de se mobiliser en septembre et octobre», croit-il.

C'est au gouvernement de convaincre la population et les étudiants que le dégel est une bonne chose. «Ce qui est important, c'est qu'ils tentent de faire la démonstration à la population et aux étudiants que ce n'est pas pour les empêcher d'aller à l'université [...] S'ils font bien leur job, ça devrait passer», prévoit Michel Pigeon.

Le Devoir

## ELTSINE

SUITE DE LA PAGE 1

Celle-ci a pris son essor en 1976, lorsqu'il est devenu premier secrétaire du parti communiste dans sa région natale. Après avoir accédé au comité central du parti en 1981, il est invité quatre ans plus tard à en diriger la section moscovite par Mikhaïl Gorbatchev, dont il deviendra finalement un des principaux adversaires.

En octobre 1987, devant le comité central, Boris Eltsine critique en effet la lenteur et les limites de la *perestroïka*, le train de réformes mis en œuvre par Gorbatchev. Mal reçu par la direction du parti, ces commentaires ne tarderont pas à lui coûter les postes qu'il occupe au comité central et au politburo. Cette mise à l'écart ne l'a pas empêché de poursuivre son ascension politique, bien au contraire. Ainsi, en mars 1989, il est élu député au Congrès du peuple (Parlement soviétique) avec plus de 89 % des voix, lors du premier scrutin à candidatures multiples.

En juin 1991, il remporte avec 57 % des voix la première élection au suffrage universel pour le poste de président de la Fédération de Russie, qui demeurera pendant encore quelques mois une des républiques constituantes de l'URSS, et certes la plus importante.

En août 1991, Boris Eltsine s'oppose avec succès au putsch dirigé par les adversaires de Gorbatchev, se hissant sur la tourelle d'un char devant la «Maison-Blanche», comme on appelait le Parlement russe. Ce coup d'éclat consacré aux yeux du monde son image de défenseur de la démocratie. En novembre, il dissout le parti communiste et prépare en même temps la dissolution de l'Union soviétique. Le 25 décembre, Mikhaïl Gorbatchev démissionne de son poste de président de l'URSS. Cette dernière aura vécu 74 ans.

À Washington, la Maison-Blanche a qualifié l'ancien président russe de «figure historique à une époque de grands changements et de défis pour la Russie».

«On se souviendra d'Eltsine pour le rôle crucial qu'il a joué pour faire avancer les réformes politiques et éco-

nomiques en Russie et pour favoriser le rapprochement entre l'Est et l'Ouest», a affirmé le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon.

«Je l'admire beaucoup parce qu'il avait pris une situation extrêmement difficile et qu'il avait fait des actes très courageux», a déclaré l'ancien premier ministre canadien Jean Chrétien, qui décrit aussi M. Eltsine comme un «homme plaisant, très coloré, qui aimait s'amuser».

«Il s'est imposé comme un homme puissant avec une vision bien implantée de ce qu'il voulait faire de [son] pays, et il était déterminé à atteindre ses objectifs», a pu sa part affirmé le prédécesseur de M. Chrétien, Brian Mulroney.

Pour Mikhaïl Gorbatchev, Boris Eltsine a connu «un destin tragique». «J'offre mes condoléances les plus sincères à la famille d'un homme qui a porté sur ses épaules beaucoup de grandes avancées pour le pays et des fautes graves», a dit M. Gorbatchev.

Vladimir Poutine a rendu hommage à son prédécesseur en affirmant que ce dernier avait «ouvert une nouvelle ère». «Une nouvelle Russie démocratique est née, un État libre ouvert sur le monde. Un État dans lequel le pouvoir appartient réellement au peuple», a déclaré M. Poutine.

Personnage contradictoire, Boris Eltsine a connu des sommets de popularité pendant les années d'agonie du régime soviétique en dénonçant la corruption et les privilèges de la *nomenklatura*. Comme président de la Russie indépendante, il n'a pas réussi, ou n'a pas voulu, empêcher le bradage des grandes entreprises. En outre, la «thérapie de choc» mise en œuvre par le premier ministre Egor Gaidar et son équipe d'idéologues néolibéraux a provoqué une chute dramatique de la production et du niveau de vie de la majorité des Russes. La popularité de Boris Eltsine en a considérablement souffert, sans toutefois empêcher sa réélection en 1996.

«Si Poutine conserve un taux de popularité avoisinant les 70 % depuis cinq ans, c'est à cause du désastre que représentait la période Eltsine, quand la «thérapie de choc» a fait passer la moitié de la population sous le seuil de la pauvreté et que les gens ont vu le pillage des

biens publics par une oligarchie parasitaire, une corruption généralisée et le chaos. Poutine a restauré un minimum d'ordre et s'est attaqué à quelques oligarques», estime le politologue Jacques Lévesque, spécialiste de la Russie à l'UQAM, qui rappelle que même l'agriculture a connu sous le règne d'Eltsine un déclin comparable à celui qu'avait provoqué la collectivisation imposée par Staline.

Il faut rappeler que Boris Eltsine avait lui aussi multiplié les gestes autoritaires. Ainsi, en octobre 1993, au mépris de la Constitution, il a dissous le Parlement russe et même lancé la troupe à l'assaut de l'édifice dans lequel s'étaient retranchés plusieurs députés d'opposition, une opération qui a fait plus d'une centaine de victimes.

Mais c'est sans aucun doute la première guerre de Tchétchénie (1994-1996) qui constitue la tache la plus sombre sur la blason de Boris Eltsine. Plus de 75 000 personnes, des civils en majorité, sont morts dans la répression exercée contre la petite république du Caucase qui avait proclamé son indépendance. Cette campagne avait d'ailleurs échoué, se terminant par un retrait humiliant de l'armée russe.

En 1998 et en 1999, devant les difficultés économiques, Eltsine a changé plusieurs fois de premier ministre, le dernier de la série étant Vladimir Poutine, qu'il avait auparavant nommé chef des services secrets. À la fin de 1999, il annonce sa démission au profit de Poutine, qui prendra définitivement les rênes du pouvoir après avoir remporté la présidentielle anticipée de mars 2000.

«Boris Eltsine était un animal politique remarquable, qui avait eu le sens politique de se faire élire au suffrage universel, ce que n'avait jamais fait Gorbatchev, reconnaît Jacques Lévesque.

«Certes, il a présidé au démantèlement de l'URSS, reconnaît également l'universitaire, en notant que le processus démocratique avait été lancé par Gorbatchev dans des conditions beaucoup plus difficiles.»

Le Devoir  
Avec l'Agence France-Presse, Reuters  
et la Presse canadienne

## CERVEAUX

SUITE DE LA PAGE 1

neurodégénératives ou de troubles mentaux. Mais voilà, comment distinguer un cerveau malade d'un cerveau sain et comment mettre le doigt sur ce qui cause des maladies comme l'Alzheimer ou la schizophrénie sans avoir accès à cette délicate et si complexe machine? Dans les laboratoires québécois, les questions ont beau se multiplier, les précieux échantillons de tissus cérébraux restent toujours aussi rares.

En fait, la pénurie touche tous les secteurs de recherche, indique Danielle Cécry, qui coordonne la Banque de cerveaux de l'Institut Douglas. «Nous avons un urgent besoin de cerveaux provenant de personnes saines afin de pouvoir les comparer avec d'autres qui présentent des anomalies. Ceci étant dit, nous avons aussi un grand besoin de cerveaux atteints de troubles neurologiques ou mentaux.» Dans certains domaines plus pointus, comme les troubles paranoïdes par exemple, les chercheurs doivent carrément s'inscrire sur une liste d'attente pour mettre la main sur un précieux échantillon.

En attendant, plusieurs scientifiques n'ont d'autres choix que de se rabattre sur les modèles animaux tout en sachant que ces modèles sont loin d'être parfaits. «Un accès là où la maladie a lieu, là où les neurones et les cellules sont touchés, est précieux, je dirais même fondamental. On peut bien sûr trouver des pistes en travaillant sur des modèles animaux, mais il faut toujours les vérifier parce qu'elles ne s'avèrent pas toutes bonnes», explique Mme Cécry, qui compte aussi sur une solide formation de biochimiste.

L'accès à des tissus cérébraux prélevés dans des conditions optimales peut mener à de grandes découvertes. Un don peut en effet donner beaucoup d'espoir aux générations futures, croit Mme Cécry, qui cite la récente découverte du D' Jude Poirier. Grâce à des dons pilotés par la Banque, le D' Poirier a pu mettre au jour un important gène, l'apolipoprotéine e, qui prédispose à la forme sporadique de la maladie d'Alzheimer, une découverte jugée très importante par la communauté scientifique et médicale.

Techniquement, tous les dons sont recevables, à quelques exceptions près, et ce, partout au Québec. Mais le prélèvement doit être fait de manière très précise et avec une grande célérité. «Le temps est très important, on doit compter moins de 24 heures entre le décès et le moment où on reçoit le cerveau ici, à Montréal, dans nos laboratoires», explique Mme Cécry. Une fois le prélèvement fait, le corps est rendu à la famille qui peut l'exposer à cercueil ouvert, la procédure se faisant à l'arrière de la tête dans les salles d'autopsie qui sont tenues de suivre des impératifs esthétiques et éthiques très précis.

Mais encore faut-il que les échantillons circulent et

que les donneurs se manifestent. Depuis sa création, en 1980, la Banque de cerveaux n'a reçu que 1569 dons. À la Banque, on admet qu'il y a un grand travail de conscientisation, mais aussi d'information à faire. «Les gens pensent qu'en signant leur carte, leurs organes seront prélevés pour la transplantation et que le reste ira à la recherche, mais c'est faux. Pour faire un don à la recherche, il faut faire un geste supplémentaire», explique sa coordonnatrice.

Pour l'instant, la seule manière de faire un don de cerveau est de signer un formulaire de consentement de 16 pages qui tient compte de tous les aspects techniques, juridiques et éthiques d'un tel don. Les scientifiques qui ont recours à la Banque sont assujettis à des règles encore plus strictes, précise Mme Cécry. «Les chercheurs doivent présenter des requêtes qui ont reçu l'approbation de leur comité d'éthique. On s'assure aussi que leur projet est parfaitement conforme et valable d'un point de vue scientifique.»

Malgré cela, le recrutement reste difficile, spécialement auprès des gens qui souffrent de maladies mentales, raconte la coordonnatrice. «Ce sont des clientèles

vulnérables, on ne peut pas solliciter quelqu'un qui souffre de troubles paranoïdes par exemple pour lui demander un don. On essaie donc de créer un réseau de contacts avec des spécialistes, des neurologues, des infirmières, des groupes d'entraide et la famille.»

Chaque don est une petite victoire de la science sur la maladie, croit Mme Cécry. «On a encore beaucoup de choses à apprendre sur le cerveau lui-même, qui est un tissu très complexe. La recherche fait parfois de grands pas, mais elle fonctionne plutôt à petits pas et c'est lorsqu'on les met bout à bout qu'on avance.»

Fondée en 1980, la Banque de cerveaux du Québec compte trois divisions: une banque générale gérée par l'Institut Douglas, une banque couplée à un programme de recherche sur le suicide et une banque spécialisée attachée au centre de recherche de Robert-Giffard. Faute de figurer au registre des dons d'organes de la Chambre des notaires du Québec, la Banque tient son propre programme de donneurs qui compte entre 500 et 600 personnes.

Le Devoir

## Greffes d'organes: une longue liste d'attente

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Malgré un taux record de 502 organes transplantés en 2006, le Québec devra encore maximiser son programme de dons d'organes et de tissus. Non seulement des donneurs potentiels passent encore inaperçus dans les hôpitaux, mais l'organisme qui coordonne ces dons, Québec-Transplant, a rappelé hier que la liste des gens en attente d'une greffe ne cesse de s'allonger pour atteindre aujourd'hui 1040 personnes.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'organisme sait qu'entre 40 et 50 d'entre elles mourront cette année faute de recevoir leur greffe à temps. C'est bien ce qui a failli arriver au petit Cédric Rochon, deux ans, à qui les médecins ne donnaient que quelques mois à vivre. Il y a deux mois, un foie tout neuf aura remis son compte à zéro. «C'est la mort qui attendait Cédric. On nous avait dit qu'il ne vivrait pas jusqu'à trois ans. C'était notre seule chance de le garder vivant», a raconté son père qui milite pour que les Québécois signent leur carte de dons d'organes.

Son appel vibrant a été repris hier par la Chambre des notaires du Québec qui a fait le bilan de la première année de vie de son Registre de consentement des dons d'organes et de tissus. En un an, 155 000 inscriptions ont été faites, soit le double de l'objectif fixé. «La beauté du registre, c'est qu'il permet de faire un pas de plus. Avec lui, le doute n'est plus pos-

sible, même si la carte est égarée», a précisé le président de la chambre, Denis Marsolais.

Si le recrutement des donneurs va bon train, la chaîne du don reste tout de même fragile, a fait valoir le D' Pierre Marsolais. Selon lui, les équipes médicales doivent augmenter le nombre d'organes prélevés sur un donneur. «Un donneur peut techniquement donner huit organes, mais la moyenne au Québec est plutôt de 3,61 organes par donneur. Si on haussait ce ratio à 4,3, on pourrait réduire le nombre de personnes et à terme, faire disparaître la liste», croit celui qui préside le comité de transplantation à l'hôpital du Sacré-Cœur.

En 2006, 502 organes ont pu être prélevés et transplantés sur 139 donneurs. Trois cent quatre-vingt-dix-neuf Québécois ont bénéficié d'une seconde chance grâce à ces dons. Pendant la même période, on a recensé 51 dons vivants, la plupart offerts dans le cadre d'un lien affectif, que ce soit par un membre de la famille ou une connaissance.

Toute personne peut être désignée comme un donneur potentiel à condition que ses organes et ses tissus soient en bonne santé. À titre indicatif, le plus vieux donneur d'organes québécois a donné son foie à l'âge de 88 ans tandis que le plus vieux donneur de tissus, un Canadien, a donné ses cornées à l'âge vénérable de 102 ans.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc. 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

### Comment nous joindre ?

#### La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

#### La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

### Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur (sans frais) 1-800-463-7559

### L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390

# LES SPORTS

## HOCKEY

### SÉRIES ÉLIMINATOIRES DE LA LNH

Quarts de finale d'association

#### ASSOCIATION DE L'EST

Buffalo c. N.Y. Islanders  
(Buffalo gagne la série 4-1)

New Jersey c. Tampa Bay  
(New Jersey remporte la série 4-2)

Atlanta c. N.Y. Rangers  
(N.Y. Rangers gagnent la série 4-0)

Ottawa c. Pittsburgh  
(Ottawa remporte la série 4-1)

#### ASSOCIATION DE L'OUEST

Detroit c. Calgary  
(Detroit remporte la série 4-2)

Anaheim c. Minnesota  
(Anaheim gagne la série 4-1)

Vancouver (3) c. Dallas (6)

Hier  
Dallas 1 Vancouver 4  
(Vancouver gagne la série 4-3)

Nashville c. San Jose  
(San Jose gagne la série 4-1)

## EN BREF

### Le chandail de Crosby vendu 47 520 \$US à l'encan

Toronto — Le premier chandail de Sidney Crosby au match des étoiles de la LNH a été vendu 47 520 \$US lors d'une vente aux enchères sur internet organisée par la LNH et l'Association des joueurs pour amasser des fonds pour la recherche contre le cancer. Le dossard de Brendan Shanahan a été acheté au prix de 5681 \$ et celui de Martin Brodeur, 5020 \$. Ces chandails ont été portés au cours de la première période du match présenté le 24 janvier à Dallas. Le dossard de Ryan Miller a coûté 4880 \$, celui de Rick Nash, 4860 \$, Joe Sakic, 4679 \$, Eric Staal, 4520 \$, Daniel Brière, 4464 \$, Roberto Luongo, 3640 \$, et Vincent Lecavalier, 3179 \$. Cet encan a permis d'accumuler 140 397 \$ pour la recherche contre le cancer. — PC

## DOPAGE

# Les analyses sur les échantillons de Floyd Landis seraient positives

Paris — Les analyses complémentaires réalisées sur les sept échantillons de Floyd Landis prélevés lors du Tour de France 2006 et classés négatifs dans un premier temps laisseraient clairement apparaître, à plusieurs reprises, des traces de testostérone synthétique, affirme le journal *L'Équipe* sur son site Internet.

Le coureur américain, vainqueur de la Grande Boucle l'été dernier mais contrôlé positivement officiellement une première fois à cette même testostérone exogène, doit comparaître le 14 mai prochain devant un panel de l'Agence américaine antidopage (USADA) et risque une suspension de deux ans.

« Ces nouveaux échantillons positifs, avérés par le biais de la technique de l'IRMS, qui distingue l'origine de la testostérone détectée — naturelle ou synthétique — vont conforter l'accusation, en l'occurrence l'USADA (et l'UCI) », affirme *L'Équipe*.

Le président de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), Pierre Bordry, n'a pas pu confirmer les informations de *L'Équipe*.

« Je n'ai pas les résultats, car ils ont été directement envoyés à l'USADA », a-t-il déclaré, confirmant toutefois que les analyses s'étaient achevées dimanche.

L'analyse des échantillons B d'urine prélevés sur Landis pendant le Tour de France l'an passé avait débuté lundi dernier au laboratoire national de dépistage du dopage de Châtenay-Malabry, à la demande de l'USADA.

Landis avait déclaré que ces analyses n'étaient pas nécessaires, affirmant qu'à l'exception de l'échantillon prélevé à l'issue de la 17<sup>e</sup> étape, les autres échantillons A étaient négatifs.

Les analyses ont été effectuées en présence d'experts de l'USADA et de Landis.

Mais hier, le porte-parole de Landis, Michael Henson, a affirmé dans un communiqué que son expert, Paul Scott, n'avait pas eu accès au laboratoi-



Floyd Landis doit comparaître le 14 mai prochain devant un panel de l'Agence américaine antidopage (USADA) et risque une suspension de deux ans.

re de Châtenay-Malabry dimanche matin.

Selon Scott, le directeur du LNDD, Jacques de Ceaurriz, ne l'a pas laissé entrer. « Un tel comportement constitue une infraction claire et directe aux droits de Landis et jette un doute sérieux sur l'intégrité d'un processus déjà douteux », a écrit Henson.

M. Bordry a confirmé l'incident avec les représentants de Landis mais l'a justifié. « Il y avait un accord passé entre les deux experts de l'USADA et de Landis pour qu'ils ne soient présents qu'ensemble, a-t-il déclaré. Compte-tenu que l'un des deux experts n'était pas là [dimanche], M. de Ceaurriz a fait respecter l'accord. »

L'échantillon positif prélevé sur Landis après la 17<sup>e</sup> étape du Tour 2006 présentait des taux anormaux de testostérone et d'épitéstostérone. Le cycliste

américain a accusé le laboratoire d'avoir commis des irrégularités dans les analyses qui ont pu déboucher sur sa positivité.

Habituellement, les échantillons B des contrôles négatifs ne sont pas analysés mais l'USADA a souhaité contrôler ceux du Tour afin de réunir des preuves supplémentaires. Les résultats des nouvelles analyses ne pourront pas être considérés comme un test analytique positif en vertu d'une décision d'un panel d'arbitrage qui a approuvé l'analyse des échantillons B.

Si Landis est convaincu de dopage, il deviendra le premier coureur dans l'histoire du Tour à être privé de son titre. Il a d'ores et déjà accepté de ne pas disputer la course cette année pendant la durée de l'affaire.

Associated Press

## ET PUIS EUH



Jean Dion

## Hors séries

Au moment d'écrire ces lignes — et la situation ne devrait pas trop changer entre le moment où elles sont écrites et celui où elles sont lues, pour des raisons générales qui sont magistralement explicitées ci-bas —, le Canadien de Montréal n'a toujours pas perdu un seul match en séries éliminatoires pour l'obtention de la Stanley. Remarquez, chers amis, qu'on ne peut pas en dire autant de puissances réputées pas arrêtables comme le Buffalo Sabres ou l'Anaheim Canards. On ne peut en fait le dire qu'en évoquant le New York, le vrai New York là, pas l'Uniondale ni l'East Rutherford, le surprenant New York qui a tant déçu par les années passées\* et qui, cette fois, semble avoir le goût de sortir fort pour jouer tous les soirs où il y a un match à l'affiche.

(\*) À l'intention de ceux qui n'ont pas suivi le hockey professionnel entre 1997, grosso modo, et 2004 parce que c'était bien trop plate ou parce qu'ils étaient occupés à planifier puis à réaliser les défis du nouveau millénaire, précisons que le N.Y. Rangers a été affligé, au long de cette période, par une sous-productivité chronique par rapport à la rémunération collective de sa force de travail. Or se dit d'un club qui dépense sans se délester: il reçoit en pleine poire un coup de masse salariale. Cela ne peut cependant plus se produire, à cause du nouveau hockey. Une histoire de plafond, qui constitue un véritable mur pour tous les clubs, dont plusieurs, s'ils gèrent mal leur patente, visitent le plancher. J'ai lu ça dans *Les idées de ma maison*, auquel je suis abonné pour les trois minutes que je consacre chaque année au bricolage.)

Bien sûr, rétorqueront les analystes distingués, le Canadien de Montréal n'a toujours pas perdu de match en séries éliminatoires 2007, mais il n'en a point gagné non plus. Comme disait le poète, il n'y a pas de marron sans feu, ni d'épingle sans jeu. Mais prenez l'Atlanta, par exemple: l'Atlanta n'a remporté aucun match, et a essuyé la défaite\*\* dans un nombre de rencontres infiniment plus nombreux que le Montréal puisque, ainsi que le veut le calcul, 4 divisé par 0 = ça se peut pas, et l'infini se peut pas non plus. Dois-je citer à cet égard une maxime sportive issue du terroir? « C'est pas infini tant que c'est pas infini. » Réfléchissez à cela ce soir autour du repas familial, vous verrez, le pâté à viande n'aura pas le même goût qu'à l'accoutumée. Peut-être même conviendrez-vous de trouver radicalement absurde le concept de hot-dog végétarien.

(\*\* On peut considérer qu'il est étrange qu'on puisse essuyer la défaite en lançant la serviette, car en pareilles circonstances on n'a plus de serviette pour essuyer. Voilà sans doute pourquoi, selon des sources, il faut plutôt dire « jeter l'éponge ». En anglais, ils lancent la serviette, mais en français, on jette l'éponge, allez savoir pourquoi. Pourtant, lorsqu'on se regarde un petit combat de boxe avec abandon — je veux dire regarder un combat de boxe comportant un abandon, pas regarder avec abandon un combat de boxe —, c'est le même geste avec le même objet que l'on importe la langue du pugiliste et/ou de son homme de coin. On va enquêter là-dessus, mais en attendant, je vous recommande d'utiliser plutôt l'universel « crier chute », ou alors « pardon mononcle ».)

Bien sûr, rétorqueront encore les penseurs de choc, le Ca'dien de Montréal ne participe même pas aux séries, alors que l'Atlanta, lui, est au moins venu faire un tour au grand rendez-vous printanier. Faire un tour, voilà d'ailleurs une expression piégée. Et vaguement insultante. Mettons que vous organisiez une surbombe à votre domicile résidentiel question de, je ne sais pas moi, célébrer quelque chose. Vous invitez quelqu'un et ce quelqu'un vous répond: « Ouais, j'vas aller faire un tour. » Sous-entendu: je vais arriver tard, voir si le party est pogné, et si c'est plate, je sacrerai mon camp en douce. Sinon, je vais rester et boire la boisson des autres parce que le dépanneur sera fermé. Méfiez-vous sans relâche des gens qui viennent faire un tour. Enfin.

Cela étant, on n'est même pas sûr que le Ca'dien ne participe pas aux séries. Personnellement, je passe toute ma vie, lorsque je ne suis pas occupé à regarder du sport, à écouter du sport. Et à entendre ce qui se dit, le Ca'dien fait partie intégrante de l'actualité bouillonnante. Y a que ça. Ils ne parlent que de ça sur les ondes. Voyez plutôt: après s'être demandé si le Ca'dien allait faire les séries, ils se sont demandé pourquoi le Ca'dien n'avait pas fait les séries, puis ils se sont demandé si le Ca'dien allait faire les séries l'an prochain, et là, ils se demandent si le Ca'dien va être capable d'être en mesure de peut-être gagner la Stanley en 2009. C'est à cause du centenaire, voyez-vous: le Ca'dien est né en 1909, quand il y avait juste sept équipes et qu'on n'en était pas encore au « nouveau hockey » — ça jouait la trappe, mes amis, vous ne pouvez pas imaginer, comme la rondelle de caoutchouc vulcanisé n'était pas encore au point, ils jouaient avec pas de disque et n'avaient rien d'autre à faire que se retenir en zone neutre —, et comme les gens aiment les chiffres ronds (100), ils se sont dit tiens, p'têt ben qu'on pourrait gagner cette année-là, et on aimerait savoir ce que toi, l'amateur professionnel de sport, penses de tout ça.

Donc, en résumé, l'épopée du Canadien de Montréal, posée en rapport avec celle de l'Atlanta, mais aussi du Pittsburgh, du Calgary, du Nashville et ainsi de suite, permet de soulever une question fondamentale: qu'est-ce que ça donne de participer aux séries éliminatoires si on ne les gagne pas?

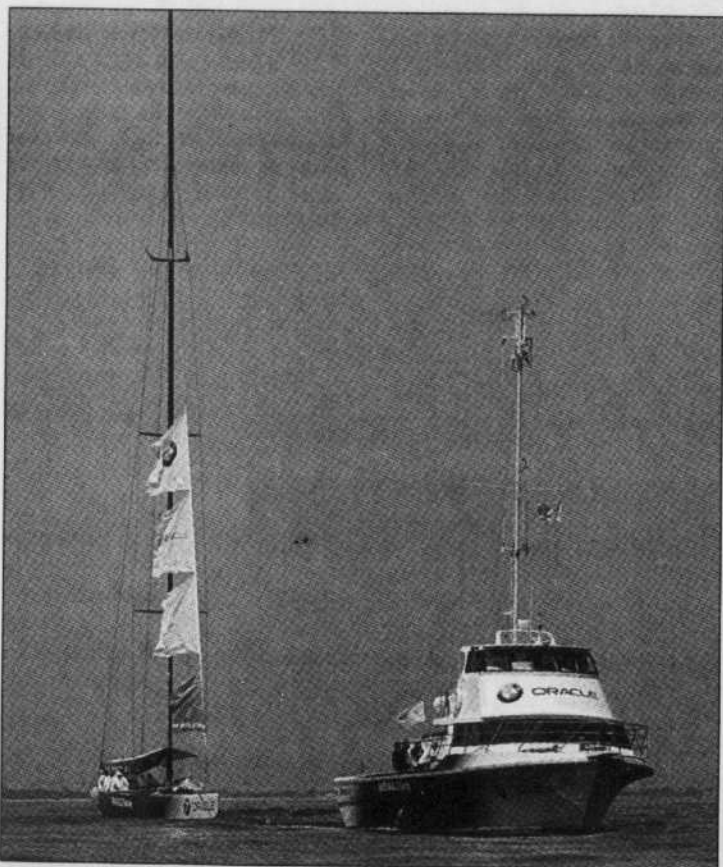
Encore une fois, le Théorème de Rogatien se vérifie universellement. Pendant que tout le monde se fend de calculs ridicules et cherche à savoir s'il est important de gagner le premier match d'une série, si les matchs impairs sont cruciaux, si l'avantage de la glace a une signification quelconque, ti-pit ici à élaboré la formule parfaite, que voici.

Dans une série éliminatoire pour l'obtention de la Stanley, peu importe ce qui se passe au fil de la série, l'équipe qui remporte le dernier match de la série gagne toujours la série.

C'est simple: il suffit de visionner le dernier match d'une série, et attendre qu'une équipe le gagne. Paf, vous connaissez dès lors l'identité du gagnant. C'est la seule statistique qui compte. Vous voyez bien que vous avez tort de vous énerver.

jdion@ledevoir.com

## Pas de vent dans les voiles



VICTOR FRAILLE REUTERS

L'ÉQUIPE BMW ORACLE attendait le départ de la Coupe Louis-Vuitton hier, avant qu'on annonce son annulation. En une semaine, c'est le 6<sup>e</sup> jour d'annulation des régates de la Coupe Louis-Vuitton à la voile à Valence (est). Le patron de l'équipe sud-africaine Team Shosholozo, Salvatore Sarno, s'est dit « très mécontent », estimant qu'il était « possible de naviguer » hier. « Nous sommes très, très mécontents car il était possible de naviguer aujourd'hui », a déclaré Salvatore Sarno, patron et fondateur de l'équipe sud-africaine, dans un communiqué transmis à l'AFP. « Nous pensons que les grosses équipes font pression sur le comité de course pour qu'il ne donne pas le départ des courses », a-t-il ajouté. « Le comité de course a ensuite annulé les régates à 16h30 alors qu'il y avait 7 nœuds de vent stable en fin d'après-midi, ce n'est pas une bonne chose », a ajouté M. Sarno. Le comité de course exige 7 nœuds de vent stable pour donner les départs. Hier, plusieurs chalengeurs, dont Luna Rossa et Mascalzone Latino ont critiqué l'organisateur de la Coupe de l'America, estimant qu'il faisait passer « ses intérêts avant ceux des challengeurs ».

## EN BREF

### Les Penguins accordent un contrat de trois ans à Aaron Boogaard

Pittsburgh — Les Penguins de Pittsburgh ont mis sous contrat l'attaquant Aaron Boogaard pour trois ans. L'athlète de 63", 245 livres, a passé les cinq dernières saisons dans la Ligue de l'Ouest, où il a récolté 54 points (26-28) et amassé 589 minutes de pénalités en 273 matchs. Natif de Regina, Boogaard a réussi 10 buts et 11 passes en 69 matchs avec les Americans de Tri-City cette saison. Son frère

ainé, Derek, évolue à l'attaque avec le Wild du Minnesota. — PC

### Un mort au marathon de Londres

Londres — Un jeune homme de 22 ans est mort hier à l'hôpital au lendemain de sa participation au marathon de Londres. Le concurrent s'est senti mal après avoir terminé la course dimanche et a été transporté à l'hôpital. Il s'agit du neuvième décès depuis la création de la course il y a 27 ans. Plus de 36 000 personnes ont pris part au marathon de Londres. — AP

## Les Sénateurs devront en faire plus s'ils veulent venir à bout des Devils

CHRIS YZERMAN

Ottawa — Aussi impressionnants ont-ils paru en première ronde face aux Penguins de Pittsburgh, les Sénateurs d'Ottawa estiment qu'ils devront en faire encore plus pour venir à bout des Devils du New Jersey. C'est ce qu'a déclaré entre autres le défenseur Wade Redden, précisant que « les quatre tris vont devoir contribuer ».

Avec tout le respect dû aux jeunes Penguins, que les Sénateurs ont éliminés relativement facilement en cinq matchs, les Devils proposent un défi plus exigeant: ils ont plus de profondeur, ils sont plus disciplinés et meilleurs défensivement que la bande à Sidney Crosby, et ce même même s'ils ont complété le calendrier régulier avec seulement deux points de plus que les Sénateurs et les Penguins. La série débutera jeudi au New Jersey.

« Le jeu ne sera pas aussi ouvert, même si je ne pense pas qu'il l'a été autant qu'on l'avait prévu contre les Penguins », a indiqué l'entraîneur Bryan Murray, dont les joueurs ont tout de même marqué une moyenne de 3,5 buts par match contre Marc-André Fleury et les siens.

« Nous comprenons donc qu'il faudra attaquer un peu différemment, et leur gardien ne devrait pas accorder beaucoup de buts — de

mauvais buts en tout cas. »

Plutôt chancelant lors des premiers matchs, Martin Brodeur a fini en force la série contre le Lightning de Tampa Bay, que les Devils ont éliminé en six matchs après avoir gagné les trois derniers.

Fleury n'a pas été vilain contre les Sénateurs mais il n'est pas Brodeur, dont les 93 victoires en séries éliminatoires ne le cèdent qu'aux 151 de Patrick Roy.

« Une chose que font les Devils est qu'il joue selon leur style de jeu et celui-ci est d'abord basé sur la défense », a rappelé Murray, qui était directeur général des Mighty Ducks d'Anaheim en 2003 quand ceux-ci ont perdu la finale.

« Ils jouent de la même façon depuis longtemps et soir après soir. Ils n'ont pas l'inconstance d'autres équipes. »

« Et maintenant qu'ils ont des gars capables de marquer de gros buts, [Zach] Parise et [Brian] Gionta en particulier, c'est une dimension offensive qui s'ajoute. »

Contre le Lightning, les Devils ont été menés par un trio baptisé « EGG line », formé de Patrik Elias, Scott Gomez et Gionta, mais leur deuxième trio plus offensif composé de Parise, Jamie Langenbrunner et Travis Zajac a aussi contribué.

Presse canadienne

## Jeux panaméricains

### Marleau et Despatie premiers à l'épreuve de sélection

Vancouver — La Montréalaise Marie-Eve Marleau et Alexandre Despatie ont tous deux terminé au premier rang au cours de la sélection canadienne en vue des Jeux panaméricains.

Marleau a remporté la médaille d'or à la tour de 10 mètres avec un pointage de 714,95 points. L'ancienne championne du monde Emilie Heymans a pris le deuxième rang avec 713,65 points, tandis que la Montréalaise Meaghan Benfeito prenait le troisième rang, à 656,15 points.

Chez les hommes, Despatie, double champion du monde, a remporté l'or au tremplin de trois mètres avec une récolte de 1017,60 points, complétant un balayage, lui qui a également remporté l'or à la tour, vendredi.

Eric Sehn, de Victoria, a pris la deuxième place avec 792,75 points, tandis que Arturo Miranda, de Pointe-Claire, inscrivant un pointage de 785,80 pour terminer en troisième place.

Despatie et Marleau — en plus de Blythe Hartley, qui a remporté l'épreuve du trois mètres vendredi — sont de facto sélectionnés pour l'équipe qui prendra part aux Jeux panaméricains.

Marleau avait peine à réaliser qu'elle venait de mettre la main sur son laissez-passer.

« Je suis encore sous le choc, a déclaré la plongeuse de 25 ans. Tout a bien fonctionné pour moi ce soir. Je pense que mon expérience m'a aidée. Je ne me préoccupais pas du pointage pendant la compétition. »

« C'a super bien été, a quant à lui déclaré Despatie après la compétition. Mon but était d'être le plus constant possible et je crois bien l'avoir réalisé. Avec tout les déplacements que j'ai dû faire dernièrement, je suis bien content de la façon que j'ai géré cette compétition. »

Presse canadienne